

LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 68

MONTREAL, LE MARDI 21 MARS 1995

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

La capitale de Parizeau

Québec a-t-elle les moyens de ses ambitions?

Les représentants diplomatiques des pays membres de la Francophonie séjournent à Québec, aujourd'hui et demain, à l'occasion de la semaine de la Francophonie et du 25e anniversaire de l'ACCT (Agence de coopération culturelle et technique). Ce genre d'événement convient parfaitement à une capitale, surtout de la part d'un gouvernement qui veut la faire passer du statut de provinciale à celui de nationale.

Plus que ses prédécesseurs, même ceux qui étaient de la région, notamment MM. Taschereau et Lesage, le premier ministre péquiste a promis à Québec, non pas mer et monde — mauvais souvenirs du gros bateau de 1984 — ni même d'en faire la Genève de l'Amérique — laissant cette chimère à l'ancien ministre Gil Rémillard — mais un statut et des équipements dignes d'un petit pays souverain. Son enthousiasme communicatif de l'été dernier n'avait d'égal que les engagements mirobolants de ses candidats. Au point d'inquiéter les Montréalais, craignant que le Village des Bleus (objet d'ironie douce-amère du chroniqueur Réjean Tremblay) ne lui ravisse son titre d'ex-métropole.

Qu'en est-il de quelques dossiers chauds, après six mois de palabres?

Attendue et promise depuis belle lurette, la Commission de la capitale nationale (sur le modèle de l'autre, outre-Outaouais) est encore dans les limbes ministérielles. Le bilan des «réalisations» du gouvernement, rendu public le 18 mars, en fait bien état au chapitre du fonctionnement de l'Etat, mais il s'agit de la «création d'un groupe de travail»... Dans son mémoire à la Commission régionale, d'ailleurs présidée par son maire, la Ville de Québec réclame que son statut de capitale soit reconnu dans l'avant-projet de loi sur la souveraineté de Québec.

Rien de trop beau pour la cité de Champlain, déjà reconnue «site du patrimoine culturel mondial» par l'UNESCO! Au Forum économique qui le presse, poliment, de passer de la parole aux actes, M. Parizeau assure qu'il est «prêt à aller très vite». Le projet de loi, croit-on, sera présenté à l'Assemblée nationale à brève échéance. Il reste à évaluer si le squelette législatif aura les moyens concrets de ses ambitions?

C'est toujours le problème pour cette ville, superbe et majestueuse certes, mais que les investisseurs et autres bailleurs de fonds qualifient de «petit marché». Au même titre que Winnipeg, par exemple, qui ne se prend pas, elle, pour une capitale nationale. On le constate chaque jour avec l'épineux dossier des Nordiques, dont l'épuisante saga serait digne des rocambolesques épisodes de *Scoop*. Le maire L'Allier et le président Marcel Aubut, le *kid* favori de la Grande-Allée, se déchirent sur la place publique, à propos d'un Colisée trop petit pour faire prospérer une équipe professionnelle aux salaires fabuleux. Et comme les Bleus gagnent, cette année, ça va coûter encore plus cher.

Pour faire bonne mesure, la mésentente qui perdure entre Québec et l'omniprésent porte-parole des proprios fait tâche d'huile. Le député péquiste de Limoilou et délégué régional, Michel Rivard, promet un Coliséc-casino auprès du bunker ministériel. Mais son projet de tables de jeu est mis en échec, non seulement par M. L'Allier, mais par les autres membres du caucus régional du PQ. Ceux-ci, tout comme Loto-Québec et sa filiale des trois casinos, craignent qu'un quatrième casino, fût-ce dans la capitale, nuise à celui de Charlevoix. Sentimentalisme, leur rétorque le délégué Rivard, prenant fait et cause pour M. Aubut, qui menace de vendre son équipe, à prix fort, à Phoenix, en Arizona.

Chantage, intimidation? Québec, qui prétend faire sa marque sur le plan international, peut-elle laisser tomber les Nordiques, sans compter les centaines d'emplois en cause? Le dilemme est de taille. Le nouveau Forum, en construction à Montréal, n'a pas besoin des fonds gouvernementaux qui, par ailleurs, ne sauraient contribuer à gaver davantage des enfants gâtés pourris. On a envie de dire de ce dossier ce qu'on déplore pour le transport en commun: Québec est une région assez étendue pour avoir un tel service, mais pas assez peuplée pour en avoir un bon. Une bonne ville de hockey, peut-être, mais comme naguère, dans le temps des As et de Jean Béliveau...

Il est vrai qu'après avoir «prêté» des millions de dollars aux Expos, Québec peut difficilement faire la sourde oreille aux fleurdelisés. Mais jusqu'à quel point, alors que l'on coupe un peu partout, y compris dans des services essentiels? D'ailleurs, les Québécois veulent bien garder les Nordiques, mais sans grever davantage les fonds publics. Les sondages le répètent sans cesse. Le sauvetage devrait être annoncé d'ici quelques semaines, mais à quel prix?

Le problème est semblable pour les Jeux olympiques d'hiver de 2002. L'appui du gouvernement et de la population est manifeste. Mais, encore là, les électeurs-contribuables, se rappelant la folie des grandeurs mont-réalisées, se méfient des belles promesses. M. L'Allier, ardent protagoniste de cette aventure, a fort à faire pour contrer le travail de sappe de la mairesse de Sainte-Foy. Presque seule dans sa croisade — même les médias contribuent massivement à titre de partenaires — Mme Boucher touche une corde extrêmement sensible en parlant de modération, d'austérité et de frugalité.

Mais ce régime minceur convient-il à une virtuelle capitale nationale? De projet Méduse en *ex-machina* (dont M. Parizeau se fait le *Deus...*), en passant par le Capitole, l'OSQ et la rue des Braves, elle peine à faire vivre une résidence officielle.

ACTUALITÉS

Bardot sévit encore: «À bas le Canada!»

PAGE A 2



LE MONDE

La Turquie s'enfonçe en territoire irakien

PAGE A 6



CULTURE

Le grand prix de la CACUM à Carbone 14

PAGE B 8

Un sursis pour les travailleurs du rail

■ Le Bloc s'oppose au dépôt d'une loi spéciale de retour au travail
■ La ministre Robillard revient à la charge aujourd'hui

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le gouvernement fédéral s'est finalement résolu à faire adopter une loi spéciale pour mettre fin au conflit de travail qui perturbe l'industrie ferroviaire canadienne, mais il se heurte à l'opposition ferme du Bloc québécois, ce qui retardera le processus d'au moins quelques jours.

Pendant que les réseaux du Canadien national, du Canadien Pacifique et de Via Rail sont complètement ou partiellement paralysés par des grèves et lock-out, la mi-

nistre du Travail Lucienne Robillard a tenté à plusieurs reprises, hier, de présenter aux Communes un projet de loi forçant le retour au travail des milliers d'employés des chemins de fer. Tous ses essais sont cependant demeurés vains.

Appuyé par le Nouveau Parti démocratique, le Bloc a refusé de donner son aval à un dépôt anticipé du projet de loi qui, conformément au règlement de la Chambre, ne pourra être soumis à l'attention des parlementaires que 48 heures après la présentation d'un avis à cet égard, soit aujourd'hui. Au mieux — si l'opposition se fait dili-

gente —, la loi serait adoptée par les Communes demain, puis par le Sénat jeudi, prolongeant d'une demi-semaine l'arrêt de travail.

Lors d'un point de presse, le chef du Bloc, Lucien Bouth-

VOIR PAGE A 10: SURSIS

VOIR AUSSI

■ L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon: Le rail de l'ère jurassique.....A 8

La Commission de Québec dépose son rapport

Un «NON ferme» au statu quo

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le gouvernement doit poser, lors du référendum, une question claire qui porte sur la souveraineté. Et il doit expliquer qu'en votant NON, les Québécois feraient aussi un choix très très profond: celui de continuer vers la centralisation des pouvoirs essentiels entre les mains d'Ottawa.

Voilà l'une des conclusions que tire le maire de Québec et président de la commission de la capitale sur l'avenir du Québec, Jean-Paul L'Allier, qui présentait hier en compagnie des autres membres le rapport de sa commission.

La consultation montre qu'aux yeux des Québécois «il n'y a pas de place pour le statu quo, même pas de place pour un statu quo amélioré avec le genre d'améliorations qu'on y fait depuis quelques années», dit-il.

«Quand vous avez un arbre qui donne des pommes depuis 25 ans, je ne vois pas pourquoi il se mettrait à donner des pêches», dit-il, pour illustrer comment, à son avis, et selon ce qui ressort de la consultation, le régime fédéral est jugé comme tel irréformable dans le sens des désirs du Québec.

Le rapport affirme qu'il «est clair que le statu quo fédéral fait l'objet d'un NON ferme et quasi unanime». Mais que la souveraineté «soulève une série de questionnements qui dénotent une incertitude face à l'avenir».

C'est pourquoi M. L'Allier soutient que la question, qui devra être claire et porter sur la souveraineté, devra être accompagnée, durant le débat ré-

VOIR PAGE A 10: STATU QUO

VOIR AUSSI EN PAGE A 5
■ La Commission de Laval suggère à Parizeau d'attendre

À Tokyo, un cauchemar



PHOTO AP

SEPT PERSONNES sont mortes et près de 1200 ont été intoxiquées hier matin dans le métro de Tokyo après avoir inhalé des gaz toxiques, catastrophe que les autorités ont qualifiée d'acte criminel, mais qu'aucune organisation n'a encore jusqu'ici revendiquée. Le drame est survenu sur deux lignes de métro desservant le quartier des affaires. Sur la photo, des usagers suffoquant reprennent leur souffle sur le trottoir devant la station Tsukiji. Voir nos informations en page A 7.

Recycler devient plus rentable qu'enfouir

Le jour n'est pas loin où les recycleurs vont payer les villes pour effectuer la collecte sélective

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

La collecte sélective, qui coûtait trois à cinq fois plus cher que l'enfouissement des déchets, il y a cinq ans, est maintenant à égalité au plan des coûts directs et le jour n'est pas loin où des villes vont faire de l'argent avec les matières premières présentes dans les bacs verts de leurs citoyens. En réalité, ce sera bientôt une réalité à Montréal!

Selon un relevé des conditions récentes du marché, effectué par *Le Devoir*, Laval vient d'obtenir trois soumissions pour la collecte sélective auprès de 6000 foyers au prix de 8,25 \$ net par porte, soit quatre fois moins qu'il en coûtait sur le marché métropolitain, il y a cinq ans, pour le même service qu'assuraient alors des villes pionnières comme LaSalle avec une ferveur toute missionnaire. Les coûts actuellement facturés aux villes pour la collecte sélective baissent radicalement parce qu'en réalité, les entrepreneurs font leur argent en revendant à meilleur prix ces matières premières, qui retournent dans le circuit de la production.

La baisse draconienne des coûts, qui est apparue lors du récent appel d'offres à Laval, est telle que les services municipaux de cette ville «vont réviser complètement leur stratégie de collecte sélective» de façon à voir s'il est possible de l'étendre rapidement à d'autres quartiers, confirmait hier Pierre de Cotret, le directeur des communications de Laval.

Laval dessert seulement 10 524 foyers

VOIR PAGE A 10: RECYCLER

Dans le ventre du dragon

Le logement est devenu à Paris l'enjeu d'une véritable guérilla que symbolise le squat de 139 sans-logis en plein centre de Saint-Germain-des-Prés

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

Cela se passe à deux pas de la boutique Nina Ricci et du café des Deux Magots, entre la place Saint-Sulpice et l'église Saint-Germain, à trois pâtés de maison du siège de la maison Cartier et des galeries d'art les plus prestigieuses d'Europe. Bref, dans l'un des arrondissements les plus chics de Paris et les plus recherchés du monde. Un quartier où le moindre mètre carré ne coûte pas moins de 7000 dollars.

C'est là, au 7 de la rue du Dragon, que 139 sans-logis, dont 69 enfants, squattent depuis trois mois un bel immeuble de six étages aux briques beiges et aux petites fenêtres blanches. Entre les touristes en vadrouille et les élégantes Parisiennes qui arpentent l'étroite rue, les nouveaux locataires mal rasés et aux vêtements râpés font maintenant partie du pay-

sage. Comme un symbole. Celui de la centaine d'immeubles parisiens qui ont été pris d'assaut par les mal-logés cet hiver. Celui de quelque 15 000 sans-logis (un chiffre impossible à vérifier) qui cherchent désespérément un logement dans une ville devenue l'une des plus chères du monde.

«Il y a 117 000 logements vides à Paris et pourtant, on en est réduit à squatter», dit Houari Elardja. Houari, 28 ans, est à Paris depuis qu'il a quitté la petite ville du Jura où il a grandi. Chemise blanche, veste marine, cheveux noirs sur le côté, montre coquette au poignet, il n'a pas le profil du clochard. Cela fait 18 mois qu'il «galère». Il était pourtant venu à Paris «pour trouver du travail, des relations... le bonheur quoi!».

Le «bonheur» s'est résumé pour l'instant aux hôtels minables de la place Clichy, à 20



PHOTO AP

L'abbé Pierre a immédiatement apporté son appui, en décembre dernier, aux squatters de la rue du Dragon, forçant le premier ministre Balladur à empêcher toute éviction.

VOIR PAGE A 10: DRAGON

INDEX

- AgendaB6
- Avis publicsB4
- ClasséesB4
- CultureB8
- ÉconomieB2
- ÉditorialA8
- Le mondeA6
- Mots croisésB4
- Les sportsB5

MÉTÉO



Montréal
Pluie intermittente.
Vents de 15 à 30 km/h. Max: 12

Québec
Pluie intermittente.
Vents de 15 à 30 km/h. Max: 8

Détails en B 4

• LES ACTUALITÉS •

Bardot repart en guerre

Elle appelle au boycott de la Norvège et du Canada

MICHEL DOLBEC
PRESSE
CANADIENNE

Paris — Vingt ans après sa campagne internationale contre le «massacre» des bébés phoques, dix ans après l'embargo européen sur les peaux de blanchons, Brigitte Bardot entreprend une nouvelle croisade contre le Canada et la Norvège.

Hier au Crillon, un des hôtels les plus chics de Paris, l'ex-actrice de 60 ans a lancé un appel en faveur d'un boycottage commercial et touristique de ces deux pays, qui se préparent, selon elle, à reprendre la «boucherie à grande échelle».

«Nous mettrons tout en œuvre pour que votre pays paye très cher le prix du sang versé», prévient par ailleurs Brigitte Bardot dans une lettre très dure au premier ministre Jean Chrétien, à qui elle donne l'assurance de ses «sentiments écorchés».

«L'opinion publique, poursuit-elle, réagit fortement face à une barbarie indigne d'une nation qui se targue de puissante et civilisée. Nous dénonçons votre indignité (...) Nous serons des millions à nous battre, prêts à employer la force s'il le faut pour que cesse à jamais le massacre des phoques. Rien ne nous arrêtera.»

Hier, aux côtés de Brigitte Bardot, se trouvaient (outre ses quatre gardes du corps peu engageants et son mari) la comédienne Anouk Aimée, la princesse Aga Khan de la Fondation suisse Bellerive et l'écologiste suisse Franz Weber.

Tous se sont engagés à «faire cesser au plus vite cette barbarie incroyable». «Nous avons fait un scandale mondial à l'époque et nous sommes prêts à recommencer», a prévenu Weber. «Nous souhaitons une pression terrifiante de l'opinion publique sur la Norvège et le Canada, a lancé Madame Bardot. J'en appelle à un boycott mondial des produits venant de ces deux pays, du tourisme aussi (...) C'est un combat qui a été mené en mon nom. Quand on les tue à nouveau, c'est un peu moi que l'on tue.»

Ce qui a provoqué la colère de Brigitte Bardot, c'est la décision de la Norvège, annoncée la semaine dernière, de reprendre la chasse à des «fins soi-disant scientifiques» après une interruption de cinq ans. Selon la Fondation Bardot, cette décision — malgré les démentis vigoureux des autorités norvégiennes —



PHOTO AFP

Brigitte Bardot

marque la reprise du massacre des bébés phoques. Sur un quota de 2600 bêtes, affirme Mme Bardot, «350 bébés serviront à tester les meilleurs calibres de balles, les autres sont tués au pic à glace». Hier, pendant la conférence de presse, on a d'ailleurs projeté des images particulièrement pénibles de la chasse norvégienne, qui ont fait pleurer l'ancienne actrice.

En ce qui concerne le Canada, Brigitte Bardot et ses amis semblent plus incertains, ou moins bien informés. Cette légende du cinéma français s'en prend particulièrement à la décision des autorités canadiennes de «subventionner le massacre des phoques et d'autoriser la

chasse sportive». «Le Canada octroie une prime par livre de viande de phoque et pour la première fois des chasseurs amateurs auront l'autorisation de tuer six phoques chacun», résume-t-elle. Mme Bardot laisse entendre du même souffle qu'on ne tue les phoques que pour leurs pénis, un «aphrodisiaque» destiné à «ces messieurs d'Extrême-Orient qui n'y arrivent plus».

Bouchard outré

Elle prétend que 160 000 bêtes ont été tuées l'an dernier, alors que les autorités canadiennes parlent de 57 000 phoques sur des quotas de 186 000 unités. Mais elle omet de préciser que la chasse aux blanchons reste interdite au Canada. En tout cas, la plupart des 200 manifestants qui se sont massés hier devant l'Ambassade canadienne pour scander «Canadiens assassins» semblaient ignorer la chose.

Mme Bardot, Anouk Aimée et les autres porte-parole du mouvement ont pu exposer leurs revendications devant un fonctionnaire canadien. L'ambassadeur Benoit Bouchard a pour sa part refusé de recevoir la célèbre amie des bêtes. «Il n'y a pas moyens de discuter avec elle, a expliqué M. Bouchard. Elle parle de massacre, de chasse sportive, alors qu'il s'agit d'une chasse commerciale et économique, réglementée et légitime. Les carcasses de phoques sont entièrement utilisées. Elle mélange tout. J'ai refusé de la rencontrer pour ne pas donner l'impression que le gouvernement canadien pouvait donner suite à ses revendications. Nous n'acceptons pas qu'elle parle de massacre pas plus que nous ne céderons aux menaces et au chantage.»

Référendum

Des francophones ontariens dénoncent la position de la Fédération en faveur du NON

LE DEVOIR
ET LA PRESSE CANADIENNE

Des francophones de l'Ontario ont dénoncé hier la position prise par la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada en faveur du NON au référendum sur la souveraineté qui doit avoir lieu au Québec cette année.

Le Groupe pour le développement estime que la sortie de la FCFAC relève d'un «manque de maturité politique» des dirigeants de la fédération, que le groupe qualifie de «prétendus porte-parole».

Dans un communiqué transmis au *Devoir*, hier, le groupe déplore qu'en prenant cette position, la fédération se fasse le porte-parole de ceux qui sont en partie responsables des maux des francophones dans le reste du Canada, Jean Chrétien et Preston Manning.

Le groupe estime que la fédération semble avoir perdu la capacité d'analyse «des causes réelles du sous-développement qui rongent nos communautés».

Il craint que les politiciens risquent «de ne plus prendre au sérieux les revendications des francophones» à l'avenir. «Les membres du Groupe n'accepteront jamais que la francophonie canadienne serve d'arme contre le Québec, écrit le groupe. Ils affirment que le NON au référendum québécois serait le pire scénario possible pour les communautés francophones et acadiennes.»

«Le droit des Québécois de choisir librement leur destinée est sacré, indépendamment des craintes qu'on peut éprouver pour notre sort», écrit Richard Hudon, porte-parole du groupe qui regroupe quelques

dizaines de personnes œuvrant en Ontario français pour la justice sociale. On y trouve notamment quelques universitaires.

Les ponts ne sont pas coupés

Par ailleurs, même si le Bloc québécois n'a pas digéré que la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFAC) invite les Québécois à voter non au référendum, les ponts ne sont pas coupés pour autant entre les souverainistes et la diaspora francophone.

«Les ponts ne sont pas coupés. Le Québec et les communautés francophones et acadiennes sont reliés l'un avec l'autre par la langue. Le Québec est le foyer de la francophonie. Nous avons intérêt à bâtir des ponts», a déclaré Gino Leblanc, deuxième vice-président de la FCFAC.

«M. Parizeau a dit qu'il comprenait notre position et qu'il aurait fait la même chose s'il avait été à notre place. Le rapprochement doit aller au-delà des conjonctures politiques ou des échéanciers référendaires», a-t-il ajouté.

La semaine dernière, les dirigeants de la FCFAC avaient déclaré que le fédéralisme constituait «le cadre le plus favorable à l'épanouissement» du Québec et des communautés francophones du reste du pays et ils avaient invité les Québécois à demeurer au sein du Canada.

Quelques semaines plus tôt, la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB) avait également exhorté les Québécois à refusé de prendre l'autoroute de la souveraineté.

Cette invitation des dirigeants de la FCFAC avait été vivement critiquée par la députée bloquiste Suzanne Tremblay, qui leur

a déclaré: «Ne venez pas vous mêler de nos affaires».

Mme Tremblay avait dit voir un lien entre l'entrée en scène de la FCFAC dans le débat référendaire et la subvention de 500 000 \$ que l'organisme a reçue du gouvernement fédéral afin de faire la promotion de la dualité linguistique au pays.

À Québec, la ministre des Affaires intergouvernementales, Louise Beaudoin, avait simplement rappelé «qu'il appartient aux Québécois seuls de décider de leur avenir».

Interrogé à ce sujet, hier, le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, a lui aussi dit juger important de maintenir des liens entre les souverainistes et les francophones vivant à l'extérieur de la Belle province. «Mme Tremblay est intervenue à juste titre la semaine dernière et elle a parlé au nom du Bloc. Ceci dit, je crois en effet qu'il faille s'assurer qu'il y aura des liens de dialogue de maintenus entre ces communautés, le Bloc québécois, le Parti québécois et les francophones du Québec», a-t-il opiné.

Par ailleurs, la SAANB a demandé aux dirigeants de la FCFAC de retarder la portion québécoise de la campagne de promotion de la dualité linguistique après la tenue du référendum. «Nous estimons que la composante québécoise de cette campagne doit être reportée afin d'éviter la moindre perception d'ingérence dans la campagne référendaire au Québec», a déclaré Martin Pitre, porte-parole de la SAANB.

Le deuxième vice-président de la FCFAC, Gino Leblanc, a indiqué hier que cette requête sera débattue lors de la prochaine réunion du conseil national qui aura lieu en avril.

Loi exemptant certains projets des études d'impact environnementaux

Brassard entend apporter des amendements

Québec (PC) — Le ministre québécois de l'Environnement, Jacques Brassard, entend faire modifier la loi par laquelle certains projets créant du développement économique peuvent être exemptés des études d'impacts environnementaux.

Cette loi, votée en décembre 1992 par l'ancien gouvernement libéral cédait à l'arbitraire du conseil des ministres le droit de déterminer quels projets de développement économique devaient être soumis à des études d'impact environnementaux.

La loi et le règlement afférent n'ont jamais été promulgués à cause des protestations qui ont émané d'un peu tout le monde.

«Je veux en arriver à déposer à l'Assemblée nationale des amendements à cette loi avant la fin de la session», a déclaré hier le ministre Brassard qui participait à une table ronde organisée dans le cadre de la Semaine de la francophonie.

Selon M. Brassard, la loi votée en 1992 traduit un «manque de transparence» en

matière environnementale par l'attribution de «pouvoirs discrétionnaires» au conseil des ministres.

Le ministre a raconté avoir consulté beaucoup de personnes concernées par cette loi. Même des entreprises sont contre. «Les entreprises me disent non pas qu'elles craignent les évaluations environnementales, mais qu'elles veulent que les règles du jeu soient claires et que les délais soient raisonnables», a dit M. Brassard.



Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche

Association des universités partiellement ou entièrement de langue française - AUPELF
fondée en 1961 et dont le siège est à Montréal,
Université des réseaux d'expression française - UREF
opérateur des Sommets francophones pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Célèbre avec tous ses partenaires la Semaine mondiale de la francophonie et le 25^e anniversaire de l'Agence de coopération culturelle et technique - ACCT

Des programmes mobilisateurs en réponse aux besoins de la communauté scientifique francophone :

LES RÉSEAUX

Une organisation structurée de la communauté scientifique francophone

- Les réseaux thématiques de recherche permettent la mise en commun du potentiel scientifique des chercheurs de la francophonie dans un même champ de recherche.
- Les réseaux institutionnels regroupent les conférences de doyens et directeurs d'établissements

LE SYFED

Système francophone d'édition et de diffusion, met à la disposition des étudiants, enseignants et chercheurs de la Francophonie l'information scientifique et technique - IST - la plus large possible.

- SYFED-Edition : il contribue à la production de l'IST comprenant la collection Universités francophones (100 manuels et ouvrages de référence), ses revues thématiques, une collection de nouveaux supports (DCMEF) et vidéodisques.
- SYFED-Diffusion : il met en œuvre des programmes de diffusion à destination des universités membres de l'AUPELF-UREF, pour les bibliothèques et les étudiants du Sud.
- Le réseau des centres SYFED donne accès dans 23 pays francophones aux bases de données référentielles et iconographiques ; il fournit les documents primaires. Il utilise un réseau télématique performant mis à disposition de la communauté scientifique francophone.

LE REFER

- Le réseau électronique francophone organise et fédère les ressources diversifiées offertes par les réseaux de communication francophones existants.
- REFER identifie la francophonie scientifique au sein de l'Internet.

LA FORMATION

- Trois programmes de mobilité des étudiants et des chercheurs dans l'espace francophone : bourses d'excellence, bourses CIME, bourses doctorales.
- Mise en place d'un réseau international francophone d'instituts d'enseignement supérieur et de recherche (Vietnam, Cambodge, Sénégal, Bulgarie, France...).
- UNISAT : l'université audiovisuelle francophone propose des cours spécialisés d'appui au troisième cycle ainsi qu'une série d'émissions scientifiques par le canal de TV5, diffusés par satellite.

LA RECHERCHE

- Prolongeant l'activité de recherche des réseaux, le Fonds francophone

- de la recherche mis en place en 1994 vient en soutien à la recherche menée dans les pays du Sud en francophonie, et notamment par la création d'écoles doctorales régionales, de laboratoires associés à l'UREF, l'aide à la structuration scientifique des universités, l'appui à des actions de recherche concertées, à la constitution de jeunes équipes de recherche et l'attribution de bourses de recherche.

LA SCIENCE EN FRANCAIS

- IRIS (Institut de référencement de l'information scientifique et technique) assure la valorisation de la production scientifique francophone existante - en particulier les gisements d'information, thèses et mémoires, des pays du Sud - et contribue ainsi à la notoriété des chercheurs de langue française.

- Le développement des publications primaires bilingues permet au français de se maintenir comme une des grandes langues de communication scientifique.

- Génie linguistique : l'intégration de la langue française aux nouvelles technologies de l'information, assurera le développement des produits et services permettant le traitement informatique du langage écrit ou parlé. En mettant en place un réseau thématique de recherche et une école doctorale régionale, l'AUPELF-UREF place la recherche francophone au meilleur niveau.

LE FRANÇAIS LANGUE SECONDE

- Le retour à la Francophonie de régions traditionnellement francophones (l'Europe centrale et orientale, l'Asie du Sud-Est et le Liban) appelle des actions spécifiques pour la formation en français : création de filières francophones dans les universités ainsi que des classes bilingues dans le primaire et le secondaire et la mise à niveau linguistique des étudiants et enseignants.

LA FRANCOPHONIE DE L'EXTERIEUR

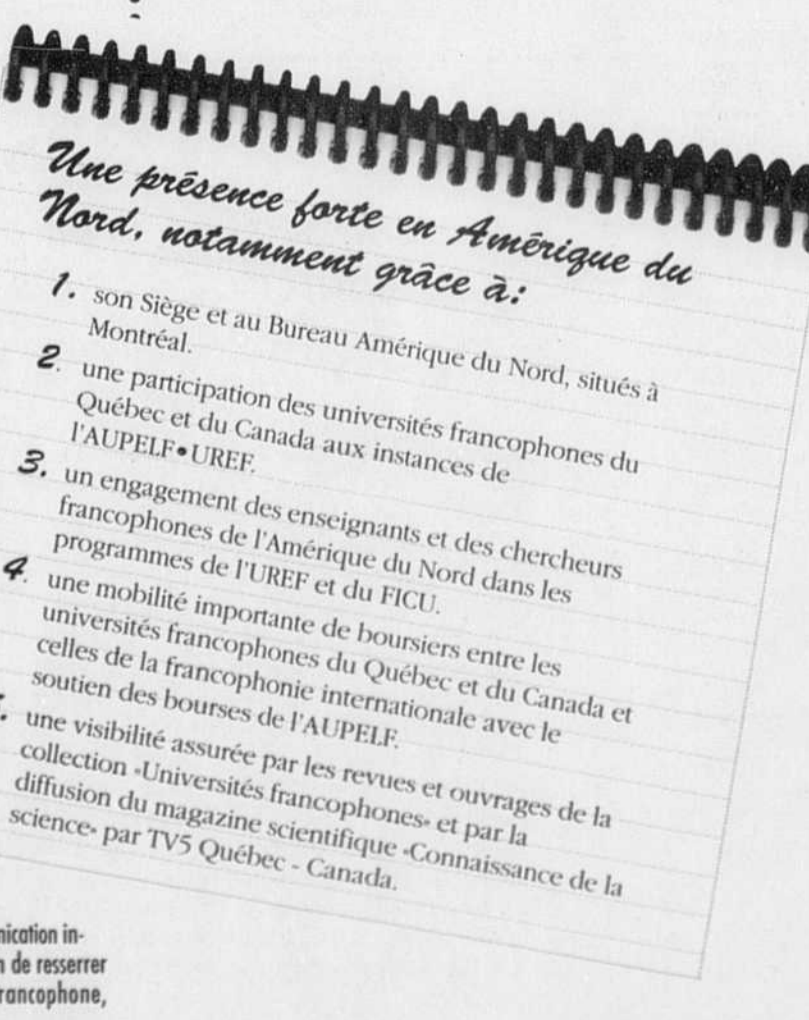
- Hors des frontières traditionnelles de la francophonie, le français demeure une langue de communication internationale pour les chercheurs et les étudiants. Afin de resserrer leurs liens avec la communauté scientifique francophone,

l'AUPELF-UREF met à leur disposition des programmes spécifiques : bourses d'excellence et bourses de haute technologie pour leur intégration dans les équipes francophones, diffusion de livres et de revues.

LE FONDS INTERNATIONAL DE COOPERATION UNIVERSITAIRE

Un instrument essentiel de la coopération interuniversitaire

- Outil associatif de l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche, le FICU répond aux besoins et aux demandes des institutions membres de l'AUPELF-UREF qui ont entière liberté d'identifier et d'exprimer leurs besoins et leurs projets.
- Il apporte en priorité son appui aux institutions les plus défavorisées.



DIRECTION GÉNÉRALE-RECTORAT

B.P. 400, succ. Côte-des-Neiges
Montréal (Québec)
CANADA H3S 2S7
Téléphone: (514) 343-6630
Télécopieur: (514) 343-2107

BUREAU AFRIQUE

B.P. 10017 Liberté
Dakar, SÉNÉGAL

BUREAU AFRIQUE CENTRALE

Université de Yaoundé I
Faculté des Lettres
et Sciences humaines
B.P. 357
Yaoundé, CAMEROUN

BUREAU AMÉRIQUE DU NORD

B.P. 400, succ. Côte-des-Neiges
Montréal (Québec)
CANADA H3S 2S7

BUREAU ASIE DU SUD-EST

Université de Hanoi
21, rue Lê Thanh Tông
Hanoi, VIET NAM

ANTENNE À HO CHI MINH VILLE

12, rue Dinh Tiên Hoang
1^{er} arrondissement
Ho Chi Minh Ville, VIETNAM

ANTENNE À PHNOM PENH

Rue de la Croix rouge Khmer
Phnom Penh, CAMBODGE

BUREAU CARAÏBE

B.P. 15185
Pétion-Ville, HAÏTI

BUREAU EUROPE

4, place de la Sorbonne
75005 Paris, FRANCE

DÉLÉGATION CHARGÉE DES RELATIONS AVEC L'UNION EUROPÉENNE

1, rue de la Pépinière
1000, Bruxelles
BELGIQUE

BUREAU EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

1, rue Schitu Magureanu, 70626
Bucarest, ROUMANIE

BUREAU MONDE ARABE

Cité Bounoure
Villa F, rue de Damas
Beyrouth, LIBAN

BUREAU Océan Indien

B.P. 8349
Tsaralàna
Antananarivo 101
MADAGASCAR



LE DEVOIR

MONTREAL

La taxe des banlieusards

Bourque risque de déclencher une guerre avec la CUM

Les municipalités pourraient se dresser contre lui, estime la présidente du comité exécutif de la Communauté

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le maire de Montréal, Pierre Bourque, risque de voir se dresser contre lui ses vis-à-vis des municipalités de la banlieue s'il maintient son projet de taxer les banlieusards qui travaillent à Montréal.

C'est ce que soutient la présidente du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), Vera Danyluk, qui estime en outre que le maire Bourque pourrait être isolé et ainsi braquer Québec dans le dossier de la fiscalité municipale.

«On devrait avoir une seule voix, un seul message face au gouvernement. Si chacune des municipalités va à Québec pour faire valoir son point de vue au détriment des autres, ça ne donne rien. Dans le passé, lorsque l'on était divisés sur les idées à présenter auprès du gouvernement, le gouvernement nous a imposé ses volontés», affirme Mme Danyluk.

Cette dernière réagissait à l'hypothèse soulevée par l'administration montrealaise et que *Le Devoir* et *Télévision Quatre Saisons* ont rendue

publique la semaine dernière, d'obtenir une compensation financière des banlieusards qui utilisent les infrastructures de la métropole sans toutefois en payer le coût.

Exiger une contribution de 100 \$ à 200 \$ par année (ce qui pourrait aller jusqu'à totaliser 6-8 millions \$) des travailleurs constitue une façon de pénaliser les individus, estime Vera Danyluk. Mais plus encore, la présidente de la CUM y voit une contradiction avec les discours de relance économique du maire Bourque.

Une analyse de la Société multidisciplinaire d'études et de recherches de Montréal (SOMER) faite en 1989 pour le compte de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), révèle d'ailleurs que les personnes qui se déplacent à Montréal pour faire des achats et aller au restaurant, par exemple, couvrent les dépenses de fonctionnement qu'elles occasionnent.

«La question fondamentale en est



Vera Danyluk

une d'équité et d'étalement urbain. Tant que les gens peuvent tirer profit des infrastructures du centre sans payer quoi que ce soit, c'est une incitation très nette à l'exode. Et la ville-centre souffre d'un déclin de plus en plus manifeste», commente Luc-Normand Tellier, directeur du département d'études urbaines à

l'UQAM. Ce dernier prône davantage le rétablissement du péage sur les ponts, ce qu'étudie également l'administration Bourque.

«C'est une série de ballons. Les premiers intéressés, soit les villes de banlieue et le gouvernement, apprennent par le journal les propositions de Montréal. Au niveau de l'approche, ce n'est pas sérieux, ce qui fait que dès le départ, les interlocuteurs se braquent par rapports aux demandes montrealaises», considère pour sa part le chef de l'opposition à l'Hôtel de Ville, André Lavallée.

«Il pourrait y avoir une formule québécoise qui permettrait à Montréal de reprendre sa place. Mais fi-

nancer Montréal, ce n'est certainement pas seulement la responsabilité des banlieues», affirme le vice-président du comité exécutif de Longueuil, Serge Sévigny.

«Ce n'est pas logique que Montréal veuille taxer ses partenaires sur l'île de Montréal. D'ailleurs, par l'entremise de la CUM, il existe déjà une sorte de péréquation qui avantage Montréal. Les banlieues paient plus qu'elles ne reçoivent», affirme Peter Trent, maire de Westmount et président de la Conférence des maires de la banlieue de l'île de Montréal.

À Québec, le ministre des Affaires municipales, Guy Chevrette, s'est borné à émettre quelques réserves, dont celle de ne pas créer une nouvelle taxe destinée aux travailleurs.

À Laval, le maire Gilles Vaillancourt a refusé hier de commenter les hypothèses de travail de Montréal. La situation est d'autant plus délicate à l'île Jésus que le maire Vaillancourt réclamerait que Québec reconnaisse Laval comme ville-centre. Il voudrait ainsi imposer aux municipalités limitrophes une participation financière pour la Ville de Laval.

Un immense jardin

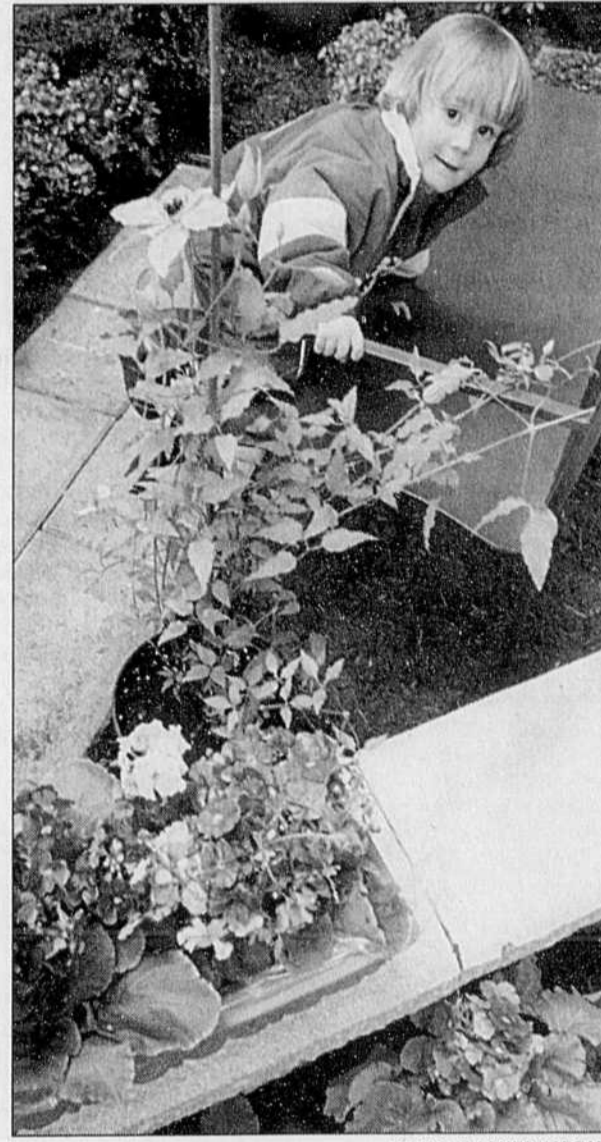


PHOTO JACQUES NADEAU

RESPIREZ, car le printemps est dans l'air au Complexe Desjardins, grâce au «pouce vert» des étudiants de l'Institut de technologie agro-alimentaire de Saint-Hyacinthe. Du 20 mars au 1er avril, ces génies de l'horticulture et de l'aménagement paysager transformeront la grande Place en un immense jardin que les visiteurs pourront apprécier en humant l'air printanier.

EN BREF

LE GRAND MÉNAGE

(Le Devoir) — La ville de Montréal a entrepris hier matin très tôt son grand ménage de printemps, qui devrait durer environ jusqu'à Pâques.

Ainsi, les travailleurs de la ville s'attarderont d'ici là à nettoyer, tous les matins, pas moins de 2000 kilomètres de chaussée, et 3500 kilomètres de trottoirs. À ces surfaces s'ajoutent les 467 kilomètres de ruelles, qui seront nettoyées dès que la neige aura suffisamment fondu, les 80 ponts et tunnels, les 90 kilomètres de pistes cyclables, les alentours des 58 stations de métro et les 84 parcs de stationnement municipaux.

Cette année, les services municipaux ont décidé de porter une attention particulière à la rue Sainte-Catherine, dont on dit qu'elle est la plus importante artère commerciale et touristique de Montréal. Une équipe y sera donc affectée sept jours sur sept, pour nettoyer trottoirs et chaussée et vider les poubelles.

UNE TABLE DE CONCERTATION SUR LE TRANSPORT

(Le Devoir) — Après avoir écouté les Québécois parler de leur avenir, après avoir promis la tenue prochaine des États généraux sur l'éducation ainsi que d'un forum national concernant la décentralisation de pouvoirs, voilà que Québec mettra sur pied une table de consultation sur le transport pour la région de Montréal. C'est ce que l'on a confirmé hier au cabinet du ministre des Transports. Cette consultation suivra l'annonce par le ministre Jacques Léonard de propositions qu'il formulera le 30 mars prochain. Ce n'est qu'à ce moment-là, que le mandat de cette table de consultation, sa composition et son calendrier de travail seront connus. Avec la fin de l'année financière gouvernementale, Montréal voit sa subvention annuelle au transport en commun de 50 millions \$ tomber. Du coup, le ministre Léonard pourrait suggérer de nouvelles avenues de financement. Par ailleurs, une refonte complète du Conseil métropolitain de transport en commun est attendue. À la Ville de Montréal, le responsable politique du dossier, Pierre-Yves Melançon, voit d'un bon œil les éventuelles modifications ainsi que l'ouverture au débat du ministre Léonard.

Médiateur nommé au port

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Pour résoudre le conflit qui paralyse le Port de Montréal depuis 15 jours, la ministre du Travail, Lucienne Robillard, a nommé hier un médiateur pour tenter de faciliter un rapprochement entre les débardeurs du port montréalais et les employeurs maritimes.

Hier à Ottawa, la ministre Robillard a annoncé la nomination de Pierre Dufresne à titre de médiateur spécial, après avoir rencontré les deux parties au conflit plus tôt dans la matinée. Expert reconnu en relations industrielles, M. Dufresne devra soumettre un rapport provisoire à la ministre dans dix jours.

«Le médiateur spécial que nous venons de nommer fera profiter les parties de l'expérience d'un tiers neutre qui pourra les aider à en arriver à un règlement sans que le gouvernement ne soit obligé d'intervenir», a déclaré la ministre en chambre.

Vingt ans jour pour jour après l'adoption d'une loi spéciale pour mettre fin à une grève semblable des débardeurs à Montréal, le gouvernement fédéral a cette-ci fois décidé d'opter pour la médiation.

De fait, le 25 mars 1975, le gouvernement Trudeau édictait une loi d'exception pour forcer le retour au travail des débardeurs montréalais en grève depuis plusieurs semaines.

Hier, la ministre Robillard a défendu sa décision en soutenant que le



Un médiateur tentera de résoudre l'impasse au port.

PHOTO JACQUES NADEAU

conflit paralysant le Port de Montréal était passablement différent du conflit du rail auquel Ottawa a rétorqué par le biais d'une loi spéciale.

Dans le cas du conflit du rail, un commissaire conciliateur a déjà fait rapport au gouvernement il y a quelques semaines, a soutenu Mme Robillard. «La situation est très différente», a dit la ministre.

Par ailleurs, la titulaire du Travail a dit s'attendre à ce que les parties collaborent pleinement avec ce médiateur, reprennent immédiatement les opérations dans le port, poursuivent sans délai les négociations et redoublent d'efforts pour résoudre leur litige.

Hier matin, les représentants de l'Association des employeurs maritimes (AEM) avaient rencontré la ministre pour lui souligner l'importance de faire suivre le travail d'un médiateur par un arbitrage dont les décisions, exécutoires, engageraient les deux parties.

Car selon les employeurs maritimes, la simple présence d'un médiateur ne redonnera pas confiance aux clients du port de Montréal qui pourraient risquer de voir leurs mar-

chandises prises en otage par de nouvelles grèves ou des ralentissements de travail. Il a été impossible hier soir d'obtenir la réaction des membres du conseil d'administration de l'AEM, réunis depuis le milieu de l'après-midi.

De son côté, le syndicat représentant les 900 débardeurs du Port de Montréal s'est toujours montré réticent à l'idée de se soumettre à un arbitre.

Des discussions ont eu lieu entre les parties à la fin de la semaine dernière, mais un fossé de taille les sépare toujours, notamment sur le montant des indemnités liées au départ volontaire de 150 débardeurs.

L'Association des armateurs du Saint-Laurent réclame pour sa part un déblocage rapide de ce conflit qui occasionne le détournement des marchandises vers les ports américains de la Côte Est.

Les délais encourus par ce conflit entraîneraient des coûts additionnels de 100 000 \$ par voyage, selon les armateurs. Ces derniers préchent pour le retour forcé au travail des débardeurs par le biais d'une loi spéciale.

Les colocs ont leur contrat bien à eux

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Les colocataires et conjoints de fait, qu'ils vivent ensemble à moyen ou à long terme, auront désormais un contrat-type garantissant par exemple la propriété de leurs meubles advenant une séparation difficile.

C'est ce qu'a annoncé hier Me Gilles Daoust, représentant du service de recherche de la commission des services juridiques dans ce dossier.

Cette convention entre colocataires, disponible dans tous les bureaux de l'aide juridique, régit certains aspects de la colocation. Elle n'est toutefois que le produit d'un contrat libre entre deux ou plusieurs individus. Ainsi, il précise qu'un colocataire qui désire quitter

le logement avant terme a le droit de céder ou sous-louer sa part. Il devra alors soumettre pour approbation le choix du nouveau colocataire aux autres colocataires qui ne pourront refuser sans motif sérieux. Ils seront présumés l'avoir accepté à défaut de donner une réponse dans un délai de 15 jours. Cette cession ou cette sous-location est aussi soumise à l'approbation du propriétaire dans les délais et la forme prévue par la loi.

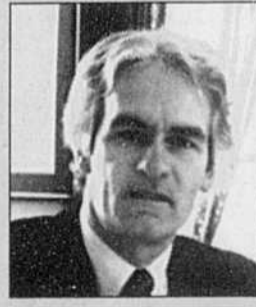
Le contrat contient également une clause de responsabilité par laquelle le colocataire se rend responsable des dommages et des problèmes causés par sa faute et par celles des personnes à qui il permet l'accès au logement. Il devra rembourser les autres colocataires de tous les dommages causés par sa faute.

Selon les données de Statistiques Canada de 1994, 43 % des ménages

québécois sont locataires. Parmi la clientèle de colocataires susceptibles d'être intéressés par cette convention, on retrouve des étudiants, des gens à faibles revenus et des couples qui vivent en union de fait.

Me Daoust disait pour sa part hier que plusieurs litiges entre colocataires ne se règlent pas, ou se règlent mal, à l'heure actuelle, à cause de l'absence de telles conventions. Or, pour les gens qui ont peu d'argent, la perte de biens valant quelques centaines de dollars peut être considérée comme importante.

La convention-type fournie par l'Aide juridique stipule qu'un retard de plus de 3 semaines dans le paiement de sa part du loyer permettra aux autres colocataires de demander la résiliation de la présente convention et une indemnité pour les dommages subis.



Gérard Bouchard

Professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi et Directeur de l'Institut interuniversitaire de recherche sur les populations (IREP)

Le 24 mars 1995, à 12h30
Hôtel Loews Le Concorde, Québec

Participation et repas: 25 \$
R.S.V.P.: FQPPU (514) 843-5953
Possibilité de réserver des tables pour huit personnes
FQPPU, 4446, boul. Saint-Laurent, bureau 405, Montréal (Québec)
H2W 1Z5

MENS SANA IN CORPORE SANO

POLITIQUE

Réunion du groupe des Sept

Chrétien réunit des experts pour préparer le terrain

HUGUETTE YOUNG
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le premier ministre Jean Chrétien a réuni plusieurs experts internationaux hier au ministère des Affaires étrangères pour préparer le terrain à la réunion du Groupe des Sept qui aura lieu les 15 et 17 juin à Halifax.

Le premier ministre souhaite dégager un consensus sur la réforme des institutions financières internationales telles que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Créées au lendemain de la guerre 1939-1945, ces institutions doivent

s'adapter au nouvel ordre économique mondial, estiment plusieurs pays du G7.

Selon la présidente du Centre des études internationales de l'Université de Toronto, Sylvia Ostry, la réunion d'hier a donné lieu à un consensus sur le principe de réformer les institutions financières mais non sur le fond.

« Cette question devrait être à l'ordre du jour, a-t-elle déclaré hier aux journalistes, mais c'est trop complexe pour s'entendre sur les menus détails. On s'entend pour dire qu'il faudrait que cette question soit à l'ordre du jour. Et elle sera à l'ordre

du jour. Mais il n'y a eu aucune proposition concrète. On n'en est pas là. Le coup d'envoi à cette idée de réformer les institutions avait été donné l'an dernier en juillet au Sommet des Sept Grands à Naples mais le premier ministre cherche à faire avancer ce dossier.

M. Chrétien a récemment évoqué son désir d'assouplir les règles de remboursement des institutions de prêt à l'endroit des pays en voie de développement. Pour lui, il faut que les règles soient moins rigides car elles peuvent entraver les efforts de démocratisation des nouvelles économies.

Journée internationale de la francophonie

André Ouellet vante les efforts du Canada

JOËL BELLAVANCE
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le Canada n'a jamais ménagé et ne ménagera pas ses efforts afin de promouvoir la francophonie partout au pays et dans le monde, a affirmé hier le ministre des Affaires étrangères, André Ouellet, à l'occasion de la Journée internationale de la francophonie.

Soulignant que près de 8,5 millions de personnes parlent le français au Canada, dont 75 % habitent le Québec, M. Ouellet a fait valoir que la francophonie était devenue « un des éléments essentiels de notre politique étrangère » au fil des ans. « Le Canada n'a jamais ménagé dans le passé et ne ménagera encore aucun effort pour favoriser l'épanouissement de la langue et de la culture de sa population francophone ainsi que son

rayonnement sur la scène internationale », a-t-il affirmé.

« La francophonie est aujourd'hui un des piliers de notre politique étrangère puisqu'il s'agit de la projection de notre personnalité culturelle », a-t-il ajouté.

M. Ouellet prenait la parole devant les représentants des pays francophones et les récipiendaires des Prix de la francophonie canadienne, lesquels sont décernés chaque année depuis trois ans dans le cadre de la Semaine de la francophonie à des personnes ou des organismes qui ont contribué à promouvoir la langue française dans leur milieu.

M. Ouellet doit d'ailleurs se rendre à Paris la semaine prochaine pour rencontrer ses homologues des autres pays francophones afin de préparer le prochain Sommet de la francophonie qui réunira quelque 50

chefs d'État et de gouvernement à Cotonou, au Bénin.

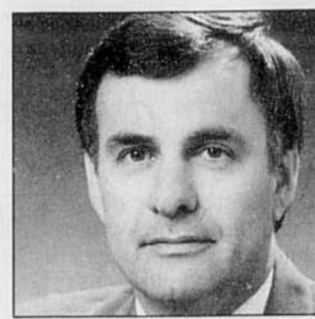
Aux Communes, le ministre des Affaires étrangères a salué la « contribution exceptionnelle » de l'ancien ambassadeur du Canada en France, le chef du Bloc québécois Lucien Bouchard, qui a mené les négociations permettant aujourd'hui au Québec d'être représenté au Sommet de la francophonie.

« Cette formule heureuse a permis au gouvernement du Québec et du Nouveau-Brunswick de disposer au sein de la francophonie du statut de gouvernements participants. Cette formule a aussi permis de régler harmonieusement les relations triangulaires entre la France, le Canada et le Québec », a-t-il dit.

Le chef bloquiste s'est dit touché hier de l'hommage que lui a rendu le ministre Ouellet.

Marcel Côté publie un livre sur les conséquences d'un OUI

Les Québécois se raviseront «la queue entre les jambes»

KONRAD YAKBUSKI
LE DEVOIRMarcel Côté
PHOTO ARCHIVES

Un OUI à la souveraineté n'entraînerait pas de catastrophe économique puisque les Québécois se raviseront, « la queue entre les jambes », dès que les coûts insoutenables d'un tel projet se feraient sentir.

C'est du moins ce qu'affirme l'économiste Marcel Côté après avoir répertorié l'ensemble des répercussions financières de l'accession du Québec à la souveraineté dans *Le Rêve de la terre promise*, publié chez Stanké et disponible dans les librairies depuis hier.

« Je ne prévois pas de catastrophe », a déclaré hier l'ancien proche conseiller du premier ministre Brian Mulroney dans une entrevue accordée à *Le Devoir*. « Il y aurait une convergence progressive des forces économiques qui serait telle que, probablement, on ne se rendrait jamais au bout de l'aventure ».

Dès que les premiers coûts transitoires se manifesteraient, le gouvernement rebrousse chemin devant le tollé populaire qu'engendreraient les compressions budgétaires massives nécessaires pour assainir les finances publiques et pour gagner la confiance des investisseurs étrangers.

« Un OUI serait sûrement réversible, a tranché M. Côté, cofondateur du cabinet des consultants SECOR. Ce ne serait pas un renversement avec beaucoup de panache, mais un renversement avec la queue entre les jambes. Ce serait un renversement des goûts qui se rendent compte que les coûts sont plus élevés que ce qu'on leur avait dit ».

Alors que M. Côté est bien connu pour ses opinions fédéralistes, le thème de son livre ne surprendra personne. C'est plutôt l'ampleur du cataclysme économique advenant la sou-

veraineté qu'il y décrit qui pourrait en faire sourcilier plus d'un. D'après l'économiste :

■ Jusqu'à 40 % des anglophones, soit quelque 300 000 personnes, quitteraient le Québec, un exode qui constituerait un trou noir économique pour la région montréalaise. « Pour un anglophone, déménager de Montréal à Ottawa ou à Toronto se compare à un déménagement pour un francophone de Sherbrooke ou de Québec à Montréal. En temps de crise économique et politique ces schémas de mobilité très différents se mobiliseraient », écrit-il.

■ Les nations autochtones menaient une campagne sans précédent à l'étranger, sommant les autres pays de refuser de reconnaître le droit du Québec à la souveraineté à moins qu'il ne reconnaisse le même droit à ses Américains. Ces derniers mettraient également de la pression sur les investisseurs afin qu'ils boycottent les obligations québécoises et sur le Congrès américain pour qu'il refuse l'adhésion du Québec à l'ALENA.

« Une vigie sur le parvis du Capitole avec plumes et tam-tam et le message politique passerait. Les sénateurs américains comprendront (...) et les acteurs d'Hollywood donneront leur temps gratuitement » pour la cause des autochtones québécois.

■ La gestion complète des impôts québécois laisserait le Québec avec

un manque à gagner budgétaire de 2,9 milliards \$ par rapport à ce qu'il reçoit actuellement chaque année grâce au fédéralisme. Selon M. Côté, le Québec compte pour seulement 21,4 % des impôts perçus par Ottawa, tandis qu'il reçoit 24,8 % des transferts fédéraux et 25 % des dépenses fédérales de fonctionnement et de dépenses.

■ Ce manque à gagner ainsi que les frais de financement de sa part de la dette fédérale, que M. Côté évalue à 25 %, aboutiraient à un déficit budgétaire de l'ordre de 20,4 milliards \$ — un déficit « qui ne serait sûrement pas financable » sur le marché obligataire. Afin de ramener son déficit à 12 milliards \$, le seul maximum acceptable pour les investisseurs, le gouvernement d'un Québec souverain saurait de façon draconienne dans ses dépenses. « Ce que l'on fait actuellement, c'est de la petite bière comparativement à ce qu'ils devront faire ».

■ L'argument des souverainistes, M. Côté n'évalue qu'à 600 millions \$ annuellement les économies que réaliserait le Québec en éliminant les dédoublements des programmes fédéraux. Et la totalité de ses économies dépasserait de la mise à pied de quelque 7500 fonctionnaires fédéraux travaillant au Québec.

■ La « discontinuité juridique » entraînerait des coûts énormes pour les entreprises québécoises, qui seraient obligées de créer une filiale au Canada pour y faire affaire. La perte des économies d'échelle dans des entreprises transcanadiennes, mettant fin à « l'interfrentement » entre les provinces de leurs activités, causerait une « hausse structurelle » des prix d'en moyenne 5 % pour les consommateurs québécois. M. Côté évalue ces hausses à au moins 15 % dans le domaine des appels interurbains et à 10 % dans celui du gaz naturel.

Même la France attendrait le Canada avant de reconnaître un Québec souverain, croit le CPQ

PRESSE CANADIENNE

La communauté internationale, y compris la France, attendrait que le Canada ait d'abord reconnu le Québec comme nouvel État souverain, avant de faire de même, estime le Conseil du patronat du Québec.

Cette affirmation est contenue dans une analyse réalisée par le CPQ sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté, et intitulée: *L'Art de rassurer sans tromper*.

Cette étude, rendue publique hier, en conférence de presse, à Montréal, a été réalisée avec la contribution du politologue, Stéphane Dion, et comporte une quinzaine de pages.

« Il y a soutient qu'il est presque certain qu'elles (chancelleries étrangères) attendront le résultat des négociations et qu'elles ne reconnaîtront le Québec souverain que quand le Canada lui-même l'aura fait ».

L'organisme patronal argue que « l'expérience enseigne que les chancelleries étrangères sont très prudentes avant de reconnaître un nouveau pays. Elles craignent l'instabilité et l'effet d'entraînement qu'une séparation peut susciter ».

Le Conseil du patronat pense que « même la France n'ira probablement pas au-delà des paroles de sympathie qu'elle a consenties au premier ministre du Québec lors de son dernier voyage à Paris ».

Selon le CPQ, le droit international, aussi bien que le droit constitutionnel canadien, ne seront d'aucun recours au gouvernement québécois dans son projet d'indépendance.

« On peut prévoir un climat de tension et de nombreuses contestations juridiques, de citoyens refusant de reconnaître la légitimité d'un gouvernement provincial qui se sera de lui-même placé en-dehors des règles constitutionnelles », avance le CPQ.

Sur la question proprement dite de la légitimité, le CPQ réitère son opposition à l'idée d'une majorité simple, lors d'un référendum, puisse suffire pour proclamer la souveraineté du Québec.

L'organisme patronal présente une longue liste d'États ayant réalisé leur indépendance depuis le début du siècle, par l'entremise d'une consultation référendaire. Aucun de ces pays n'a recueilli une majorité en dessous de 74 %, la plupart d'entre eux affichant plutôt des appuis dépassant 90 %.

Le CPQ critique aussi longuement la partie économique de l'avant-projet de loi sur la souveraineté déposée par le PQ, qui comporte, juge l'organisme, « de nombreux risques mal calculés ».

Contrairement à ce que prétend le gouvernement péquiste, le CPQ affirme que rien ne garantit « le maintien d'une association économique avec le Canada, ni l'appartenance aux accords internationaux », dont l'ALENA et le GATT, advenant la souveraineté.

Le Conseil du patronat doute, en fait, que le Canada soit intéressé par le fait de créer de nouvelles structures administratives conjointes avec un Québec souverain, qui seraient pourtant nécessaires à la gestion de la nouvelle union économique.

Avenir du Québec

La commission de Laval craint aussi un référendum précipité

Il faudra être certain de le gagner, soutient le rapport

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Faisant écho à la « crainte généralisée » que suscite la perspective d'un NON, la commission régionale de Laval sur l'avenir du Québec suggère fortement au gouvernement Parizeau de tenir le référendum seulement lorsqu'il sera certain de la gagner.

Dans le rapport majoritaire rendu public hier, la commission exprime l'avis « que les devoirs et responsabilités d'un gouvernement vis-à-vis d'une question aussi vitale lui imposent de s'assurer que le référendum soit tenu à un moment où tous les éléments nécessaires à une victoire sont rassemblés ».

Tout en souscrivant à l'article 1 de l'avant-projet de loi proclamant l'accession du Québec à la souveraineté, la commission de Laval propose une série d'amendements aux chapitres qui traitent de la monnaie, de la constitution québécoise, de la citoyenneté, de l'association économique et du partage des dettes.

Mal à l'aise avec les conclusions et le mode de fonctionnement de la commission, la représentante de l'Action démocratique de Mario Dumont a refusé de signer le rapport. Lucie Jobin fait valoir que les dés étaient pipés au départ, que la commission a écarté plusieurs témoignages défavorables à la souveraineté et que le rapport n'est pas fidèle aux préoccupations exprimées. Elle reconnaît avoir eu préalablement un entretien avec son chef, non pas pour se faire dire quoi faire, affirme-t-elle, mais pour le prévenir de sa dissidence.

La commission met en garde le gouver-

nement contre les conséquences d'une démarche précipitée qui conduirait à une défaite référendaire et « qui précéderait le Québec de tout levier de négociations pour le futur ». Son président, Philippe Garceau, pousse l'avertissement plus loin en rappelant au gouvernement qu'il est tenu à une obligation de résultat, et non la division, des Québécois. Pour le ministre de la sécurité publique et député de Laval-des-Rapides, Serge Ménard, l'exercice fut inconstamment utile, mais il s'en prend tout son sens dans la mesure où l'on gagne le référendum.

Informé davantage

Parmi les conditions préalables que pose la commission à la tenue d'un référendum figure en tête de liste la nécessité d'informer davantage la population sur les multiples aspects du projet souverainiste. La commission a répertorié une vingtaine d'interrogations à partir des témoignages et mémoires qui lui ont été soumis. Il lui paraît essentiel, qu'avant d'aller plus avant dans sa démarche, le gouvernement doit s'assurer que la population obtienne toutes les réponses satisfaisantes sur les futures relations entre le Québec et le reste du monde, sur les perspectives d'union économique ou même politique avec le Canada, sur l'élaboration de la future constitution, les options relatives au passeport et à la monnaie et sur l'adhésion aux divers traités. De même que sur les possibilités d'une entente avec les autochtones et sur les coûts et bénéfices de la souveraineté.

La commission souhaite que le gouvernement sache prendre en considération les

opinions ainsi exprimées pour bonifier l'avant-projet de loi. Quoi qu'il en soit, les commissaires ont convenu des recommandations suivantes :

■ que le libellé de l'article 2 de l'avant-projet de loi soit modifié et se lise: le gouvernement du Québec proposera au Canada le maintien d'une association économique consacrant, entre autres, la liberté de circulation des personnes, des biens et services et des capitaux;

■ que la nouvelle constitution du Québec devenu souverain soit élaborée par une assemblée consultative, indépendante de l'Assemblée nationale et représentative de toutes les composantes de la société, et soumise à une vaste consultation populaire;

■ que l'avant-projet de loi soit modifié pour y stipuler que l'Assemblée nationale pourra, si elle le juge opportun, adopter une monnaie québécoise;

■ que le gouvernement analyse immédiatement tous les programmes dont il entend assurer la continuité et d'en informer les Québécois, tout en spécifiant les mesures transitoires applicables au lendemain de la souveraineté;

■ que le gouvernement informe la population sur le partage des actifs, afin de nuancer l'aspect négatif du partage des dettes.

Les commissaires souhaitent par ailleurs que le préambule de l'avant-projet de loi proclame la fierté d'une société de langue française et de culture québécoise, et énonce clairement les principes de l'égalité des hommes et des femmes, de justice sociale, d'équité et de laïcité de l'État dans le respect des religions, l'ouverture et la générosité à l'égard de la minorité anglophone et des nations autochtones.

« Je comprends parfaitement vos préoccupations (sur la fiabilité des déclarations de nos membres de mon gouvernement et je suis désolé que certaines paroles aient été excessives et qu'elles vous aient choqués », écrit M. Parizeau dans un communiqué. « Je peux cependant vous affirmer que ces déclarations ne reflètent d'aucune façon la position de mon gouvernement », ajoute-t-il.

Rappelons qu'à la suite d'une déclaration de M. Proulx, qui avait indiqué que l'éventualité de la souveraineté demeurerait le principal obstacle pour l'obtention des Jeux de 2002 par la ville de Québec, le ministre Guy Chevrette avait qualifié l'avocat montréalais de « crackpot ».

Le premier ministre lui-même avait laissé entendre que M. Proulx tentait, par ces déclarations, de saturer les travaux du gouvernement fédéral afin d'accéder à la présidence du CIO. « Vérification faite, on s'est aperçu que le gouvernement fédéral n'avait rien à décider là-dessus », a admis hier Jean Royer, principal conseiller du premier ministre.



Parizeau fait ses excuses à un membre du CIO

PRESSE CANADIENNE

Québec — Le gouvernement du Québec s'excuse des critiques sévères formulées par des ministres du cabinet Parizeau à l'endroit de Dick Pound, un membre canadien du Comité international olympique, qui avait soutenu que la souveraineté pourrait nuire à la candidature de la ville de Québec aux Jeux de 2002.

Dans une lettre qu'il a fait parvenir à M. Pound, un des deux membres canadiens du Comité international olympique (CIO), le premier ministre Parizeau se dissocie des propos que plusieurs membres de son gouvernement ont tenu à l'endroit de M. Pound. Et ce *mea culpa* s'applique au signataire de la lettre, Jacques Parizeau lui-même.

« Je comprends parfaitement vos préoccupations (sur la fiabilité des déclarations de nos membres de mon gouvernement et je suis désolé que certaines paroles aient été excessives et qu'elles vous aient choqués », écrit M. Parizeau dans un communiqué. « Je peux cependant vous affirmer que ces déclarations ne reflètent d'aucune façon la position de mon gouvernement », ajoute-t-il.

Rappelons qu'à la suite d'une déclaration de M. Proulx, qui avait indiqué que l'éventualité de la souveraineté demeurerait le principal obstacle pour l'obtention des Jeux de 2002 par la ville de Québec, le ministre Guy Chevrette avait qualifié l'avocat montréalais de « crackpot ».

Le premier ministre lui-même avait laissé entendre que M. Proulx tentait, par ces déclarations, de saturer les travaux du gouvernement fédéral afin d'accéder à la présidence du CIO. « Vérification faite, on s'est aperçu que le gouvernement fédéral n'avait rien à décider là-dessus », a admis hier Jean Royer, principal conseiller du premier ministre.

Belle et sûre d'elle.

LA JETTA

Quand on est belle, on est sûre de ses moyens. La nouvelle Jetta en jette! Avec ses courbes européennes et son look sexy, elle est une caresse pour les yeux.

La nouvelle Jetta en donne! Parce que même sans maquillage, elle en offre encore et encore. Plus raffinée. Avec son système d'injection Motronic^{MC}, c'est de la fougue sur quatre roues. Plus accueillante. Avec une finition intérieure infiniment minutieuse et des sièges ajustables à l'infini pour un confort absolu. Plus rassurante. Avec sa carrosserie monocoque en acier, on peut toujours lui faire confiance.

La Jetta nouvelle, toujours géniale, encore plus belle!

JETTA

Un plaisir qu'on ne veut pas partager.



ÎLE DE MONTRÉAL Auto Strasse 5905, ROUTE TRANS-CANADIENNE ST-LAURENT 748-6961 Automobiles Autohaus 1855, AV. DOLLARD, LASALLE 364-2753 Automobiles G.M.F. 3050, BOUL. ST-CHARLES KIRKLAND 694-1378 Automobiles Place De Bleury 2144, RUE DE BLEURY, MONTRÉAL 845-8267 Automobiles Popolar 5441, RUE ST-HUBERT, MONTRÉAL 274-5471 Automobiles Rimar 5500, BOUL. MÉTROPOLITAIN E. ST-LÉONARD 253-4888 Automobiles Stolz 13255, RUE SHERBOCKE EST MONTRÉAL 642-6242	Campbell & Cameron 4050, AV. VERDUN, VERDUN 762-9777 Nordest Volkswagen 10395, BOUL. PE-IX, MONTRÉAL 325-3472 RIVE-SUD Antilles Automobiles 649, CHEMIN LAROCQUE VALLEYFIELD 371-5563 Automobiles B. Duval 400, BOUL. ROLAND-THERRIEN LONGUEUIL 679-0890 Automobiles F.M. 16070, RUE ST-LOUIS ST-HYACINTHE 773-9643 Automobiles Niquet 1905, BOUL. SIR-WILFRID-LAURIER RTE 116, ST-BRUNO 653-1553 Automobiles Sabric 125, RUE AMÉVINCENT VALDREUIL 455-7941	Chambly Automobiles 335, BOUL. TASCHEREAU GREENFIELD PARK 671-7238 Châteauguay Volkswagen 20, BOUL. INDUSTRIEL CHATEAUGUAY 698-2261 Marcel Synnott Automobile 1200, RUE BOURGOGNE CHAMBLY 658-6645 Park Avenue Volkswagen 8805, BOUL. TASCHEREAU OUEST BROSSARD 656-4811 St-Jean Volkswagen 815, CHEMIN GRAND-BENNEBORD ST-JEAN-SUR-RICHIEU 348-7309	RIVE-NORD Automobiles A. Bélanger 118, MONTÉE MASSON MASCOUCHE 474-2428 Automobiles André Rivest 839, RUE NOTRE-DAME REFENTIGNY 585-1700 Automobiles E. Lauzon 1384, BOUL. LABELLE, BLAINVILLE 430-1460 Automobiles Lafontaine 2031, BOUL. LABELLE, ST-JÉRÔME 438-4101 Automobiles Le Passant 125, RUE PRINCIPALE, LACHUTE 476-9966 Arbour Automobiles 700, BOUL. DES LAURENTIDES L'AVAT 343-3422 Butz Automobile 421, BOUL. SAUNÉ, ST-EUSTACHE 627-4466
---	---	---	--



LE DEVOIR

LE MONDE

La Turquie s'enfoncé en territoire irakien

L'opération militaire contre les Kurdes «se poursuivra jusqu'au bout»

Une vaste opération turque aéro-terrestre est menée depuis hier matin dans une zone de 40 km de profondeur en territoire irakien sous contrôle kurde irakien. Elle vise, selon Ankara, les camps du Parti des Travailleurs du Kurdistan (PKK) dans le nord de l'Irak, que cette organisation séparatiste utilise comme base arrière. L'opération, menée par quelque 35 000 hommes, est dirigée à la veille du Newroz, le Nouvel An kurde.

Ankara (AFP et Reuter) — La Turquie a lancé hier matin dans le nord de l'Irak sa plus grande opération militaire, jusqu'à ce jour, contre les bases de rebelles du Parti des Travailleurs du Kurdistan (PKK, séparatiste), opération qui, selon le premier ministre, Mme Tansu Ciller, «se poursuivra jusqu'au bout».

Selon le porte-parole du gouvernement, M. Yildirim Aktuna, c'est «la plus importante opération de l'armée de la république turque» à l'étranger, y compris l'intervention à Chypre de 1974.

Cette opération aéro-terrestre est menée avec 30 000 à 35 000 hommes, comprenant des unités de commandos, équipés de véhicules blindés et appuyés par l'aviation, selon le porte-parole turc.

Elle a été lancée dans une zone de 220 km le long de la frontière, longue de 385 km, où se trouveraient 2400 à 2800 «terroristes» du PKK, selon les mêmes sources.

Cette opération est en rébellion contre Ankara depuis 1984 et utilise le nord de l'Irak, qui échappe au contrôle du régime de Bagdad depuis la fin de la guerre du Golfe en 1991, comme base arrière.

L'armée turque a bombardé des villages voisins de la ville irakienne de Zakho, à 12 km de la frontière turque, a déclaré Yildirim Aktuna, porte-parole du gouvernement, sans préciser s'il y avait des victimes.

«Un raid aérien a été organisé sur les régions de Sinat et de Boke. Trente-trois sorties ont eu lieu. Les objectifs ont été détruits et les appareils sont revenus sans encombre à leur base», a ajouté le porte-parole. Selon le

mouvement d'opposition CNI, des centaines de membres présumés du PKK, qui se bat pour la création d'un Etat indépendant kurde dans le sud-est de la Turquie, ont été appréhendés dans un camp de réfugiés proche de Zakho.

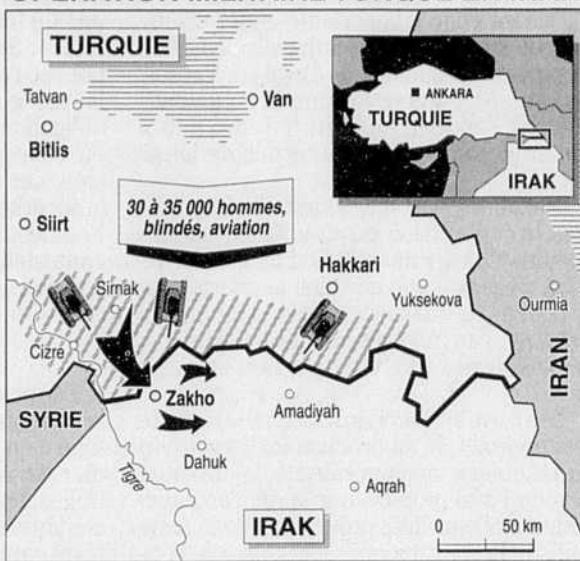
Des forces terrestres turques ont pénétré jusqu'à 40 km de profondeur en Irak du nord, a indiqué le porte-parole de l'armée, le colonel Dogu Silahcioglu. Des unités mécanisées et blindées formées de quelque 50 chars ont traversé la frontière, a-t-il ajouté. «Les forces de sécurité turques se retireront dès qu'elles auront atteint leurs objectifs», a déclaré Mme Ciller. Elle a ajouté qu'elle s'entretiendrait au téléphone à ce sujet avec plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement, dont le président Bill Clinton. Ce dernier a déclaré hier qu'il comprenait les raisons de l'opération turque tout en demandant que les pertes civiles soient limitées autant que possible, a annoncé la Maison Blanche.

Le président américain a exprimé de la «compréhension pour les besoins de la Turquie d'agir de façon décisive contre le terrorisme du PKK, mais il a aussi demandé avec force que tous les efforts possibles soient faits pour minimiser les pertes civiles et pour que l'opération soit aussi limitée que possible», a ajouté le porte-parole.

Les ambassadeurs de Syrie, d'Irak, d'Iran, de Russie, de France, les chargés d'affaires d'Allemagne, de Grande-Bretagne et des Etats-Unis ont été informés au ministère des Affaires étrangères de cette offensive d'envergure, a indiqué le porte-parole de la diplomatie turque Ferhat Ataman.

L'opération est intervenue à la veille du Newroz (Nou-

OPERATION MILITAIRE TURQUE EN IRAK



AFP Infographie - Francis Nallier

vel an kurde), le 21 mars, célébré par les Kurdes de Turquie, et après une attaque du PKK samedi dernier dans la région de Tunceli (est) contre un convoi militaire, où 15 soldats turcs ont été tués, selon des sources officielles. L'armée turque a déjà mené à plusieurs reprises des raids, terrestres ou aériens, dans le nord de l'Irak, dont le plus important remontait à l'automne 1992, au cours duquel 2000 rebelles kurdes avaient été tués, selon Ankara.

La rébellion du PKK et les opérations de représailles de l'armée ont fait au moins 15 000 morts depuis 1984, selon des estimations concordantes.

EN BREF

ALGÉRIE: JOURNALISTE TUÉE

Alger (AFP) — Une secrétaire de la télévision algérienne a été tuée et sa soeur, journaliste, blessée, hier à Alger, alors que l'Armée islamique du Salut (AIS) a menacé de s'attaquer aux «milices» qui soutiennent le pouvoir. En France, la police a démantelé, la semaine dernière, une nouvelle cache d'armes près de Paris, confirmant un peu plus l'existence en Europe de réseaux de trafic d'armes destinées au «dijhad» (guerre sainte) en Algérie. Sur les hauteurs d'Alger, un groupe armé a ouvert le feu, lundi matin, sur une voiture transportant une secrétaire de la télévision d'Etat, Houria Hammadi, 36 ans et sa soeur, Rachida, 32 ans. Houria a été tuée, alors que sa soeur, une des journalistes les plus connues de la télévision, était grièvement blessée. Le dernier reportage de Rachida, en cours de montage, était consacré aux jeunes filles enlevées par les groupes islamistes pour servir dans les maquis. Ce nouvel attentat intervient dans le cadre d'une vague d'assassinats sans précédent contre les femmes et les adolescentes. Au moins neuf femmes ont été tuées par balles ou égorgées en neuf jours dans des attentats attribués par les autorités à des groupes islamistes.

COLONS ISRAËLIENS EN COLÈRE

Jérusalem (Reuter) — Des centaines de colons israéliens scandant «Mort aux Arabes» se sont heurtés à la police devant la résidence du premier ministre Yitzhak Rabin à Jérusalem, hier, après l'enterrement des deux victimes d'un attentat palestinien, ont rapporté des témoins. A Hébron, l'armée israélienne avait consigné les 100 000 habitants arabes de la ville pour les protéger de représailles éventuelles après l'attentat de dimanche soir contre un autocar civil, qui a coûté à deux colons juifs. Selon le colonel Benny, commandant de Tsaah dans la région, l'attentat serait l'œuvre du mouvement islamique Hamas. Formant un cortège funéraire sous escorte militaire, des centaines de colons ont défilé dans les rues d'Hébron, où était en vigueur un couvre-feu. Un groupe en colère s'en est pris à un journaliste israélien qui a été blessé. En février 1994, le colon Baruch Goldstein avait massacré 29 musulmans à la mosquée d'Hébron avant d'être tué à son tour. Son acte a récemment été célébré par des colons lors d'une cérémonie devant sa tombe à Kyriat Arba, tout près d'Hébron.

PAT BUCHANAN REMET ÇA

Manchester (AFP) — Le journaliste ultra-conservateur Pat Buchanan est devenu hier le quatrième candidat républicain à la succession du président Bill Clinton en se lançant officiellement à Manchester (New Hampshire) dans la course à l'investiture républicaine. Agé de 56 ans, le chantre de la droite républicaine a choisi de faire cette annonce dans l'Etat où se déroulent traditionnellement les premières élections primaires de la campagne et où, trois ans plus tôt, il avait défié le président sortant George Bush en remportant 37 % des suffrages. «Cette campagne a pour thème une Amérique qui donne à nouveau la priorité à notre peuple et notre pays», a déclaré hier M. Buchanan, un catholique irlandais, qui a déclaré une «guerre culturelle» à l'aide étrangère américaine, au libre-échange et à l'immigration.

TRAFIC D'ORGANES EN CHINE?

Paris (AFP) — Un ex-prisonnier politique chinois, Harry Wu, reçu hier à Paris par l'épouse du président François Mitterrand, Danielle Mitterrand, présidente de la fondation humanitaire «France Libertés», a dénoncé les camps de travail et le trafic d'organes en Chine. Harry Wu a passé près de 20 ans dans ces camps qui existent depuis 1949 et dont la plupart exploitent le travail forcé des détenus, selon lui, pour «activité contre-révolutionnaire». Harry Wu a ainsi expliqué à la presse que le camp de Hanhu, dans la province du Zhejiang, produisait du vert exporté en France et au Japon par une joint-venture établie avec la compagnie japonaise Sanmei Tea Co. Selon lui, dans d'autres camps, on produit de l'amiante, extraite à mains nues par des détenus. Il a affirmé par ailleurs qu'un vaste trafic d'organes de prisonniers exécutés avait lieu en Chine. Les prélèvements d'organes, essentiellement des reins et des cornées, sur des prévenus exécutés en public ou des détenus décédés, sont un «commerce gouvernemental, entièrement contrôlé par les autorités».

LE PACIFIC PINTAIL AU CAP HORN

Santiago (AFP) — Le Chili remettra une protestation officielle aux gouvernements français, japonais et britannique en raison de l'entrée dans ses eaux du cargo Pacific Pintail qui transporte des déchets nucléaires, a annoncé le ministre chilien des Affaires étrangères. Cette protestation sera transmise par voie diplomatique, a précisé le ministre chilien des Affaires étrangères M. José Miguel Insulza. Le gouvernement chilien a également annoncé des mesures pour empêcher l'envoi de matériel radioactif par le Cap Horn, route maritime empruntée par le Pacific Pintail. M. Insulza a répété que cette route était «la pire» qu'on puisse utiliser.

Elsine respire: Clinton viendra à Moscou pour un sommet

Moscou (AFP) — Le président russe Boris Eltsine a obtenu hier le feu vert du président américain Bill Clinton pour la tenue d'un sommet à Moscou à l'occasion des fêtes du 50^e anniversaire de la victoire sur l'Allemagne nazie — un succès important pour le numéro un russe dont la réputation a beaucoup souffert de la crise tchétchène.

La présidence russe a annoncé hier soir que M. Clinton assisterait aux cérémonies marquant la victoire alliée contre l'Allemagne le 9 mai à Moscou, avant la tenue du sommet proprement dit entre les deux chefs d'Etat le 11.

M. Clinton a annoncé son accord pour se rendre à Moscou et tenir ce nouveau sommet russo-américain dans une lettre adressée à Boris Eltsine, a indiqué à l'AFP le service de presse de la présidence russe. Cette lettre est arrivée deux jours avant la rencontre à Genève entre le ministre russe des Affaires étrangères Andreï Kozirev et le Secrétaire d'Etat américain Warren Christopher. Le feu vert du président américain met un terme à des semaines d'hésitations. Jusqu'à mercredi dernier, la Maison-Blanche assurait n'être ni opposée, ni favorable à la participation du président américain aux cérémonies

moscovites. De nombreux responsables américains estiment politiquement dommageable pour M. Clinton d'assister à un défilé militaire à Moscou alors que les forces russes sont depuis le 11 décembre engagées dans de violents combats pour venir à bout de la rébellion indépendantiste de la république russe de Tchétchénie. M. Eltsine a été vivement critiqué pour la dureté de cette intervention, à l'extérieur comme à l'intérieur ou sa popularité est tombée au plus bas.

Mais le président américain, qui a fait de l'appui à Boris Eltsine l'axe de sa politique de soutien aux réformes russes, était aussi soucieux de ne pas isoler son partenaire en refusant son invitation. Depuis le dernier sommet russo-américain en septembre 1994 à Washington, les dirigeants russes ont multiplié les déclarations s'opposant à un élargissement rapide de l'OTAN vers les anciens pays de l'Est. Dans une interview au quotidien allemand Die Welt paru hier, le chef de l'état-major russe Mikhaïl Kolesnikov a réclamé la dissolution de l'OTAN, estimant que «l'existence de cette alliance était sans conteste importante pour l'Occident pendant la guerre froide», mais qu'elle n'avait «plus aucun sens» aujourd'hui.

La Russie se tient à l'écart de la nouvelle crise de Crimée

Moscou (AFP) — La Russie est restée à l'écart du nouveau bras de fer entre l'Ukraine et son territoire à majorité russe de Crimée, préférant donner la priorité à sa réconciliation en cours avec Kiev.

Le numéro deux du gouvernement russe Oleg Soskovets a affirmé que la nouvelle épreuve de force entre Kiev et Simféropol, la capitale de Crimée, était «une affaire intérieure» ukrainienne dans laquelle Moscou n'avait pas à s'ingérer.

M. Soskovets, qui venait d'arriver à Kiev, a ensuite entamé une série de discussions destinées à mettre un terme à trois ans de brouille entre la Russie et l'Ukraine, les deux géants slaves de l'ex-URSS.

Quelques heures plus tard, il conclut un accord sur le règlement de la dette ukrainienne envers Moscou, d'un montant total de 4,2

milliards de dollars. La modération du premier vice-premier ministre russe a réjoui les autorités ukrainiennes, qui peuvent y voir une carte blanche pour mater l'indépendantisme de la Crimée, une péninsule de 2,7 millions d'habitants, dont 67 % sont Russes, «donnée» à l'Ukraine par Nikita Khroutchev en 1954.

«Le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Crimée est une affaire intérieure à l'Ukraine, et cet avis est celui du président russe Boris Eltsine», s'est félicité le vice-ministre ukrainien des Affaires étrangères Vladimir Belachov.

Le responsable ukrainien a fait l'analogie avec l'intervention militaire russe en Tchétchénie. «Même si nous étions un peu inquiets, nous ne sommes jamais intervenus dans les actions de la Russie en Tchétchénie», a ajouté M. Belachov.

Camps D'été

CAMP THÉÂTRE ET NATURE
PARTICIPATION À TOUS LES ASPECTS D'UN SPECTACLE DE THÉÂTRE :
interprétation - décors - costumes - accessoires - maquillages
Sessions de 10 jours pour les 10-14 ans dans les Cantons de l'Est
Information et dépliant : **514-273-2049**
no. permis du ministère de l'Éducation : PP4455-9095

Tél: (514) 297-3717 600, Diligence
Fax: (514) 297-3374 **ANGLOFUN** Stukely (Québec) JOE 2JO

Notre camp, situé dans l'Estrie, accueille des groupes âgés de 7-10, 11-14, 14-17, pour des séjours en immersion anglaise de niveau débutant, intermédiaire et avancé.
Viens vivre une expérience, inégalable, tout en anglais!

Masqu'ARCAD
Camp-école spécialisé
GARÇONS et FILLES (6 à 17 ans) THÉÂTRE
ADULTES et FAMILLES CIRQUE
CLASSES NATURE ART VISUEL
SAINT-THÉODORE D'ACTON Téléphone et Fax: (514) 516-7076

CAMPS DE VACANCES
TROIS-SAUMONS ET MINOGAMI
séjours de 4 jours à 4 semaines
INFORMATION: 11, rue Crémazie Est
Québec (Québec) G1R 1Y1
tél.: (418) 529-5323, téléc.: (418) 529-1155

Les camps d'été des Débrouillards Dans les Laurentides
Pour les jeunes de 9 à 16 ans
• MINÉRALOGIE • ASTRONOMIE • BOTANIQUE
• ENTOMOLOGIE • ZOOLOGIE • HORTICULTURE
• ASTRONAUTIQUE
Séjour d'une semaine ou plus 2 juillet au 19 août
Demandez le feuillet publicitaire:
75, Chemin de Barkmere, Arundel (Québec) J0T 1A0
Tél.: (819) 687-9611, le soir

Camp de résidence mixte
situé sur l'île Temagami
Un bon milieu
d'apprentissage de l'anglais
Transport de Québec et de Montréal
par autobus nolisé.
Accrédité de OCA, CCA
CAMP WABIKON
Depuis 1944
Des valeurs traditionnelles
que l'on garde toute sa vie
«...tout à fait génial»
CAMP WABIKON
48 Delhi Avenue, Toronto, M5M 3B7
RENSEIGNEMENTS (416) 483-3172

Anglais langue seconde
Programmes d'immersion - Été 1995
Pour garçons et filles de 14 à 17 ans et pour adultes de tout âge...
Programme pour jeunes
Sessions de trois semaines
Du 25 juin au 15 juillet
Du 16 juillet au 5 août
• Beau campus au cœur de l'Estrie
• Programme établi depuis 16 ans
• Cours et activités en anglais
• Résidences modernes
• Sessions axées sur le développement de la communication orale
Programme pour adultes
Sessions de six jours
2-7 juillet, 9-14 juillet,
16-21 juillet.
Champlain Regional College
Lennoxville (Qc) J1M 2A1
Tél: (819) 564-3684
Sans frais: 1-(800) 561-8321
Télécopieur: (819) 564-5171
Pour réserver
dans cet espace publicitaire,
composez le
985 3322

L'UQAM une force novatrice

LE CABINET DE LA CAMPAGNE
La Fondation de l'UQAM présente avec fierté les membres du cabinet de la campagne L'UQAM : une force novatrice, une initiative qui vise à recueillir 20 millions de dollars au cours des années 1994-1999 pour le financement de cinq grands projets de développement.
Grâce aux efforts de cette équipe, plus de 10 millions de dollars ont déjà été reçus de la part des grandes entreprises et des employés de l'UQAM.

LA FONDATION DE L'UQAM



CHARLES SIROIS
président
Président du conseil et
chef de la direction
Télélobe Inc. et
Téléystème National Ltée



RICHARD GUAY
vice-président
Vice-président exécutif,
Affaires bancaires
Banque Laurentienne du
Canada



ARMAND COUTURE
trésorier
Président et chef de
l'exploitation
Hydro-Québec



YVES ARCHAMBAULT
président
Dons exceptionnels
Président et chef de
l'exploitation
Groupe Val-Royal Inc.



GUY MARIER
président
Dons majeurs
Premier vice-président
Bell Canada



F. ANTHONY COMPER
Comité Toronto
Président et chef des
opérations
Banque de Montréal



JOCELYN PROTEAU
président de la
Fondation de l'UQAM
Président et chef
de la direction
Fédération des caisses
populaires Desjardins
de Montréal et de
l'ouest-du-Québec



MARCEL BARTHE
conseiller aux
communications
Vice-président,
directeur général
Optimum Relations
publiques
(Cossette)



CLAUDE CORBO
Recteur
Université du Québec
à Montréal

LE MONDE

Combats d'envergure en Bosnie

Sarajevo (AFP) — Des combats d'envergure ont repris hier en Bosnie dans trois secteurs et 30 soldats bosniaques ont été tués à Tuzla (nord-est) a annoncé la FORPRONU en soulignant que c'est la première fois depuis l'entrée en vigueur de la trêve au début de l'année.

À Bihac, en Bosnie occidentale, les combats opposent l'armée bosniaque aux forces serbes et aux milices du dissident musulman Fikret Abdic, aidé des Serbes de Croatie, n'ont jamais cessé. Mais les Serbes de Croatie et Abdic n'ont pas signé le cessez-le-feu.

La reprise des combats concerne la région de Tuzla, le corridor de Posavina (nord) et la région de Travnik, dans le centre.

À Tuzla, ville sous contrôle musulman déclarée «zone de sécurité» par l'ONU, les forces serbes ont bombardé une caserne bosniaque tuant environ 30 soldats bosniaques, 80 autres ont été blessés, selon des rapports encore partiels, a indiqué la Forpronu, estimant qu'il s'agissait d'une possible réponse serbe à une attaque de l'armée bosniaque à l'est de la ville.

Les observateurs militaires sur place à Tuzla ont été informés que plusieurs obus avaient touché la caserne de l'armée bosniaque au cours de la matinée, a dit un porte-parole de la FORPRONU. 200 personnes ont été admises à l'hôpital de la ville, a indiqué aux observateurs de l'ONU un médecin de l'établissement.

Les observateurs ont également fait état de nombreux ambulances circulant dans les rues. Selon de premières informations, les forces serbes de Bosnie ont tiré quelques 11 obus hier matin sur Tuzla. Quelque 2000 soldats bosniaques et 5 chars T-55 ont été vus faisant mouvement vers l'est de la zone, a-t-il ajouté. «Il semble que l'armée bosniaque ait lancé une offensive dans cette région», a déclaré pour sa part le lieutenant-colonel Gary Coward, autre porte-parole.

Enfin à Sarajevo des sources hospitalières ont indiqué qu'une femme âgée avait été blessée hier par un tireur embusqué dans le quartier de Dobrinja.



L'attaque au gaz mortel dans le métro de la capitale japonaise

Un cauchemar pour Tokyo

Tokyo (AFP) — Le gouvernement japonais était hier confronté à un cauchemar avec l'attaque au gaz mortel, vraisemblablement du Sarin, perpétrée à une heure de grande affluence dans le métro, le ou les auteurs de ce forfait pouvant assez facilement frapper à nouveau à tout moment et n'importe où.

Cet acte qualifié de prémédité par les autorités a provoqué la mort de sept personnes et blessé 1500 autres.

Disséminer un produit hautement toxique dans un lieu public très fréquenté dans l'intention de tuer le plus grand nombre est l'un des pires scénarios pour un gouvernement puisqu'il est difficile de mettre en place des moyens de prévention ou de surveillance qui puissent être réellement efficaces. Des traces de gaz ont été relevées dans seize stations, réparties sur trois lignes de métro traversant le centre administratif et commerçant de Tokyo.

Cette tragédie est sans précédent au Japon, pays qui a la réputation jusque-là méritée d'être l'un des plus sûrs du monde et où les habitants sont habitués à pouvoir se promener à toute heure du jour ou de la nuit dans les villes sans craindre d'être dévalisés ou attaqués par un malfaiteur. Les groupuscules d'extrême gauche ou d'extrême droite n'ont jamais eu recours au poison et revendiquent généralement leurs actes, ce qui n'a pas été le cas hier.

Les extrémistes de gauche ont ces dernières années tiré des roquettes artisanales d'une efficacité limitée contre des bâtiments publics ou le Palais impérial. Mais

bien que causant des dégâts matériels, ces roquettes n'ont jamais tué quiconque. L'extrême-droite nationaliste japonaise utilise l'arme blanche et des armes à feu. Elle a assassiné ou tenté de tuer des responsables politiques jugés ennemis mais elle n'a pas non plus eu recours à des techniques terroristes dirigées contre des foules.

L'acte d'hier n'ayant pas été revendiqué, aucune hypothèse ne peut être exclue, mais certaines rumeurs invérifiables accusent des sectes religieuses extrémistes japonaises. Plusieurs boîtes contenant du Sarin ont, selon toute vraisemblance, été déposées à peu près au même moment dans plusieurs wagons sur le réseau du métro, un acte qui semble dénoter l'oeuvre bien coordonnée de plusieurs personnes, estime la police.

Le Japon ayant jusque-là été à l'abri du terrorisme, l'effet de la tragédie du métro a créé un choc psychologique d'autant plus grand sur la population. «Cela fait très peur», «le Japon n'est plus un pays sûr» étaient les commentaires qui revenaient le plus souvent dans la bouche des personnes interrogées dans la rue ou par les chaînes de télévision.

Le drame va donc probablement susciter un traumatisme durable au Japon. Des millions de personnes prennent le métro à Tokyo, Osaka, Yokohama et Kobé. Mais en réalité tous les voyageurs empruntant un transport public ou tous ceux qui font leurs achats dans les grands magasins pourront désormais se sentir comme des victimes potentielles du ou des tueurs anonymes.

Sarin et kamikazes

Bonn (d'après Reuter) — Des experts anti-terroristes allemands ont assuré que le sarin, le gaz mortel qui s'est répandu dans le métro de Tokyo hier, est tellement dangereux à manipuler que seuls des terroristes kamikazes pourraient l'utiliser.

«C'est un produit pour des fous», déclare un expert du Bureau de la protection de la constitution à Reuter. «Seuls des terroristes de mentalité kamikaze pourraient l'utiliser». Le gaz toxique, avait été mis au point par les savants nazis pendant la Seconde Guerre mondiale. Le criminel moyen ou le militant politique extrémiste ne choisiraient très probable-

ment pas le sarin pour leurs actions en raison du risque trop élevé de mourir en manipulant la substance, a expliqué l'expert. «Pourquoi utiliseraient-ils ce gaz ? Il y a suffisamment d'explosifs normaux disponibles dans le monde pour fabriquer des bombes», a-t-il souligné. La substance n'est pas très difficile à produire pour qui possède quelques rudiments de chimie. Une fois inhalé, le gaz bloque le système respiratoire provoquant la mort par étouffement en quelques minutes. Ceux qui échappent, peuvent souffrir de séquelles au niveau des nerfs, du cerveau ou du foie.

L'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS EN MILIEU UNIVERSITAIRE

Conférencières et conférencier invités

Huguette Bernard

professeure à la faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal, et auteure d'un ouvrage intitulé *Processus d'évaluation de l'enseignement supérieur, théorie et pratique*. (conférence: le samedi 8 avril à 9h30)

Muriel Binette

présidente du Syndicat des chargés de cours de l'UQAM, elle a collaboré à la mise en oeuvre du processus de l'évaluation de l'enseignement à l'UQAM. (conférence: le vendredi 7 avril, à 18h45)

Robert Couillard

doyen adjoint, chargé des études de premier cycle à l'UQAM, il a collaboré à la conception et à l'implantation du modèle de l'évaluation de l'enseignement à l'UQAM. (conférence: le samedi 8 avril à 14h)

À l'Université du Québec à Rimouski les 7 et 8 avril 1995

Colloque organisé par le Syndicat des chargés et chargées de cours de l'UQAR

téléphone : (418) 724-1581
télécopieur : (418) 724-1830
Frais d'inscription : 35\$

Ce colloque a été organisé grâce à la collaboration de

la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec



et de

l'Université du Québec à Rimouski

25 ANS



Burundi: massacre et affrontements

Nyamutenderi (Reuter) — Le massacre dimanche près de Bujumbura de trois Belges et d'un nombre indéterminé de Burundais a provoqué hier des affrontements inter-ethniques dans la capitale burundaise qui ont fait quatre victimes.

Ignorant les appels au calme lancés par le premier ministre burundais Antoine Nduwayo au lendemain du massacre, de jeunes Hutus et Tutsis se sont affrontés à coups de pierres non loin du marché central. Des témoins ont dénombré quatre morts.

De jeunes Tutsis faisaient route hier vers Nyamutenderi, à 12 km au sud-est de Bujumbura, pour venger leurs morts, a annoncé la police. Antoine Nduwayo a annoncé hier qu'il ne communiquerait aucun bilan officiel du massacre de

dimanche pour ne pas effrayer la population. Un policier burundais qui a requis l'anonymat a parlé de 17 morts, dont trois Belges, et de six blessés.

Des diplomates occidentaux et la radio officielle du Burundi ont confirmé la mort des trois Belges — une femme, son ami et sa fille de quatre ans — et de deux Burundais.

Un médecin belge qui a soigné les blessés a dit n'avoir eu connaissance que de cinq morts.

Huit Belges revenaient d'une rencontre sportive et rentraient vers Bujumbura à bord de trois voitures quand ils ont été attaqués près de Nyamutenderi. Trois autres ressortissants belges ont été blessés. Le corps d'un agresseur gisait toujours hier sur le lieu de l'attaque.

À LA UNE du DEVOIR, UNE SOCIÉTÉ en évolution

Le Musée Stewart, la Fondation du Devoir et le GREM lancent une invitation spéciale aux professeurs d'histoire et de sciences humaines à une visite en avant-première et à la présentation de la trousse pédagogique de l'exposition

le mardi 4 avril, 1995 à 16h30 au Musée Stewart

Le Fort, Île Sainte-Hélène

R.S.V.P. (514) 861-6701

21 MARS 1995
JOURNÉE INTERNATIONALE
POUR L'ÉLIMINATION
DE LA DISCRIMINATION
RACIALE

IL Y A DIX ANS, L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC ADOPTAIT À L'UNANIMITÉ LA «DÉCLARATION SUR LES RELATIONS INTERETHNIQUES ET INTERRACIALES». PAR CETTE DÉCLARATION, LE GOUVERNEMENT CONDAMNE TOUTE FORME DE RACISME ET DE DISCRIMINATION, ET INVITE LA POPULATION À LE SOUTENIR DANS SES EFFORTS POUR CONTRER TOUTE MANIFESTATION DE RACISME ET DE DISCRIMINATION.

EN CETTE ANNÉE DE LA TOLÉRANCE, LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC RENOUVELLE CET APPEL ET EST DÉTERMINÉ À POURSUIVRE L'ÉDIFICATION, EN TERRE D'AMÉRIQUE, D'UNE SOCIÉTÉ JUSTE ET ÉGALITAIRE, OÙ TOUS ET TOUTES PEUVENT S'ÉPANOUIR DANS LE RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE ET DE LA DIGNITÉ HUMAINE.

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires internationales,
de l'immigration et des
Communautés culturelles

É D I T O R I A L

Le rail de l'ère jurassique

Jean-Robert Sansfaçon

Le conflit du rail vient de prendre une tournure décisive avec le débrayage généralisé des travailleurs, samedi, et l'annonce par Ottawa d'une loi spéciale. L'un et l'autre sont la preuve du retard inexcusable des institutions canadiennes en matière de relations de travail.

La nouvelle ministre fédérale du Travail, Lucienne Robillard, doit présenter aujourd'hui son projet de loi spéciale afin de forcer le retour au travail des cheminots. Pourtant, pas plus tard que la semaine dernière, Mme Robillard avait laissé entendre que le gouvernement n'interviendrait pas... tant que les trains rouleraient. Les syndiqués sans convention de travail depuis plus d'un an avaient compris le message et tenté, l'espace de quelques jours, de limiter leurs moyens de pression à des grèves rotatives. C'était sans tenir compte de la stratégie suicidaire plus radicale d'une partie des «frères» syndiqués, pressés d'en découdre, et surtout de la détermination des employeurs à tout faire pour aggraver les choses et forcer l'intervention rapide d'Ottawa.

Sur le fond du litige, les ouvriers du rail savent qu'Ottawa est tenté de soutenir les compagnies de chemin de fer, notamment le CN qui lui appartient et dont les déficits répétés font mal aux finances fédérales. Dans son dernier budget, le ministre Paul Martin a annoncé la privatisation éventuelle du CN, une opération aussi difficile que peu rentable dans les conditions actuelles. Un retour à la santé financière exige la poursuite de l'opération de rationalisation amorcée depuis quelques années, notamment la fermeture ou la vente de plusieurs tronçons secondaires, et des changements majeurs aux conventions collectives des employés.

Dans le cas de CP Rail, entreprise privée, le même problème de coûts trop élevés d'exploitation se pose, à cause de la concurrence très dure qui lui vient des lignes de chemin de fer américaines et de l'industrie du camionnage. L'industrie ferroviaire canadienne fait face aux coûts moyens de main-d'œuvre les plus élevés de l'industrie du transport, de l'aviation et de la marine comprises. Contrairement à ses concurrents, le chemin de fer assure à ses employés la pleine sécurité salariale jusqu'à l'âge de la retraite, qu'il y ait ou non du travail. Même les fonctionnaires n'ont plus droit à un tel traitement dont les origines remontent

à une époque encore récente où tout ce que touchait Ottawa se transformait en or, payé à crédit.

L'industrie du rail fait face à une absence presque totale de mobilité parmi ses employés. Il n'y a plus guère que dans cette industrie où les tâches soient encore à ce point définies et exclusives qu'il faille, par exemple, déboursier des millions en heures supplémentaires pendant que d'autres employés sont à la maison, payés à ne rien faire.

Maintenant qu'on s'appête à vendre le frigo pour payer la note d'épicerie, il va de soi que de telles conditions de travail ont de moins en moins de sens. Sauf, évidemment, pour une partie des travailleurs concernés dont l'emploi est plus menacé que jamais. Les enjeux sont donc considérables, pour les uns comme pour les autres.

On comprend les sociétés de chemin de fer de maintenir leurs demandes, convaincues qu'elles sont de l'appui du gouvernement. Mais cette complexité vient fausser radicalement les règles du jeu de la négociation.

La ministre

Robillard

succombe au

modèle archaïque

des relations

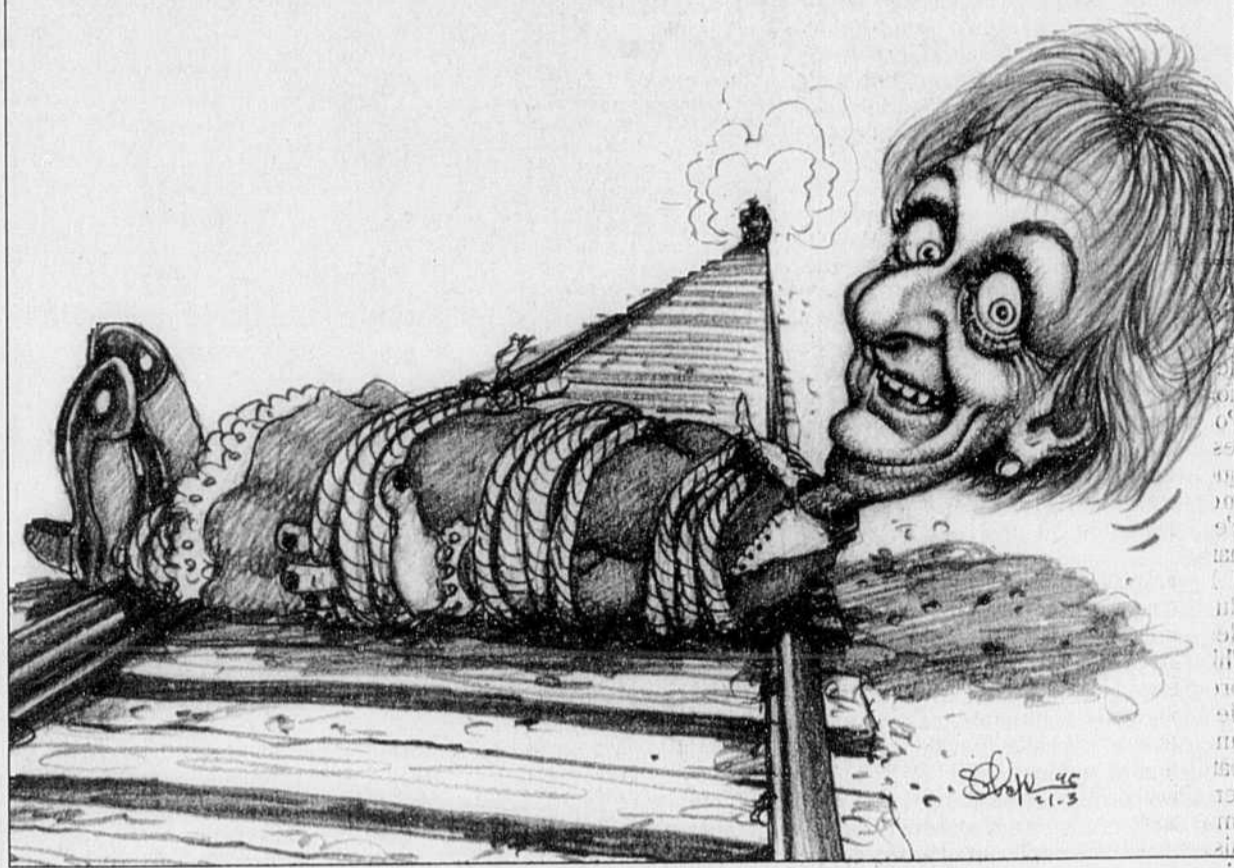
ouvrières.

Il est vrai que l'industrie du rail, comme celles des communications, des transports maritimes ou aériens, sont des pièces maîtresses de l'infrastructure du pays. L'économie ne peut se passer d'elles bien longtemps. Dans ces conditions, qu'attend le gouvernement fédéral pour moderniser son code du travail et mettre en place les mécanismes efficaces qui assurent le maintien des services essentiels sans empêcher l'exercice du rapport de forces employeurs-travailleurs?

En matière de relations de travail, l'ère des affrontements mortels et des

lois spéciales devrait être révolue. Les lois spéciales sont des cataplasmes, tout comme les grèves générales illimitées dans les services publics. Il faut revoir notre vision des relations de travail dans le sens d'une plus étroite collaboration entre les partenaires, comme certaines provinces ont entrepris de le faire depuis 1980. Reste à savoir si, dans l'ombre des caméras de télévision, la nouvelle ministre du Travail, Lucienne Robillard, aura la détermination suffisante pour imaginer, et imposer, un autre modèle que celui auquel elle s'appête à succomber avec tant d'insouciance.

(À SUIVRE)



OPINION

Sexe, mensonge et vidéo

SYLVIE FRIGON

L'auteure, Ph.D., a été consultante en toxicomanie à la Maison Tanguay à Montréal et elle est maintenant professeure de criminologie à l'Université d'Ottawa.

La place de la télédiffusion dans le domaine de la justice est d'actualité en Amérique du Nord. De *La Cour en direct* au procès d'O.J. Simpson, on joue sur la théâtralité de la justice. Mais en réalité, la justice est bien loin de nos préoccupations. En effet, au Canada, on veut nos propres procès télévisés — *made in Canada* — sous le prétexte que l'on connaît mieux le système de justice américain. Au nom de la justice, le voyeurisme est légitime.

L'affaire O'Carroll au Québec, Rodney King aux États-Unis, les émeutes de Los Angeles, les rites d'initiation du Régiment aéroporté de Petawawa en Ontario ont tous une chose en commun: des images sur bande vidéo qui changent le cours des événements.

Des images qui permettent de porter formellement des accusations contre des policiers brutaux, parfois de rendre justice et d'autres fois de faire démanteler des régiments. Des vidéos amateurs et-ou clandestins. A la différence de ces vidéos, celui de l'intervention de l'escouade anti-émeute au pénitencier pour femmes au Canada en est un tourné par un membre de cette escouade. Or, c'est un vidéo «institutionnel».

Dans un article intitulé «Les insolences d'un caméscope» (*Le Devoir*, 25-26 février 1995), Pierre Cayouette écrit: «Le côté pervers de l'affaire, c'est que ces vidéos risquent de court-circuiter le réflexe critique du téléspectateur. Le public saute tout de suite aux conclusions (...)» Il demande, par exemple, «qui a retenu, en regardant les images de la prison de Kingston, que cette brutale et très contestable intervention policière faisait suite à quatre jours de troubles graves? (...)». C'est un argument qui est au mieux mince, au pire peut-être

dangereux. Puisque selon ce que l'on peut voir dans le document visuel présenté à *The 5th Estate* le 21 février dernier, lorsque les agents, majoritairement masculins (*The Globe and Mail* du 21 février 1995 rapportait qu'il y avait une seule femme dans l'équipe d'intervention) ont fait irruption dans les cellules des détenues, tout était calme: certaines dormaient, la plupart n'offraient aucune résistance. Alors, au moment précis de l'intervention, elles ne représentaient pas de danger, n'est-ce pas? Ou est la justification pour ces actes de répression? Et ces rituels de dégradation qui ont eu comme conséquence la ségrégation des femmes impliquées dans les troubles d'avril 1995 pendant huit à neuf mois, c'est-à-dire enfermées 23 heures sur 24?

De plus, les règlements des institutions d'incarcération stipulent que — sauf en situation d'urgence — des fouilles à nu sur des détenues ne peuvent être faites que par des agents de sexe féminin. Même la Cour suprême du Canada a déjà statué en ce sens.

Toutefois, bien que le respect de ces règlements soit ici un enjeu essentiel, puisqu'ils visent à atténuer les sentiments de vulnérabilité et d'humiliation des femmes dans pareilles circonstances, on aurait tort de centrer le débat sur de telles considérations.

Car la principale question qu'à mon avis cette intervention soulève est, avant tout, celle de sa légitimité même.

Ce vidéo permet enfin de voir vraiment ce qui s'est passé et surtout de donner une crédibilité qu'on refusait initialement aux propos des femmes, puisque le vidéo remet sérieusement en question les conclusions des rapports internes portant sur cette intervention. Ce qui m'inquiète ici, c'est que malgré les reportages et les témoignages des représentantes de la Société Elizabeth Fry du Canada qui remettaient en question cette intervention, il nous a fallu attendre des images pour y croire.

Les images sont troublantes. Les scènes ressemblent à des images

pornographiques. Il y a aussi érotisation de la violence; la soumission des femmes mises à nu; des gardiens, en l'occurrence des hommes, matant des femmes; une succession d'images de femmes nues, enchaînées et ne résistant pas.

Pour mieux situer la problématique de l'enfermement carcéral des femmes, il faut savoir que les femmes représentent 7% de la population carcérale provinciale (sentencées à moins de deux ans) et 4% de la population carcérale fédérale (sentencées à plus de deux ans). Il y a un seul pénitencier pour femmes au Canada, comparativement à plus de 40 pénitenciers pour hommes. Néanmoins, des femmes sentencées à deux ans et plus peuvent être incarcérées dans des institutions provinciales.

En 1990, le rapport d'un groupe d'étude sur les femmes sentencées au fédéral, *La Création de choix*, recommandait la fermeture de Kingston pour l'année 1994 (repoussée maintenant à 1996) et l'ouverture de six centres régionaux de détention au Canada, dont un à Joliette pour répondre aux besoins des femmes. Depuis son ouverture en 1995, plusieurs commissions d'enquête ont recommandé la fermeture de cette institution. Plus de 60 ans ont passé.

Le public, les médias et les organismes de défense des droits des détenus ont, tour à tour, dénoncé le caractère violent et non justifié de telles stratégies d'intervention. Mais, après l'indignation spontanée, le silence.

Et comme le soulignait en entrevue Nathalie Duhamel de la Maison de transition Thérèse-Casgrain à Montréal, l'attention donnée à cet événement fut très brève et elle se demande s'il faut qu'une femme se tue ou soit tuée pour que quelque chose soit fait... et encore.

Mais enfin, nous sommes passés aux choses sérieuses: la rentrée de Lucien Bouchard, la visite de Clinton et la sortie du budget Martin. Pour ce qui est du rétablissement de la peine de mort dans l'État de New York, passons. Silence, caméra, on tourne.

«Menace de référendum» en Crimée

Sylviane Tramier

Lhistoire a de ces retournements ironiques! Moins de cinq ans après sa déclaration d'indépendance vis-à-vis de Moscou, l'Ukraine est à son tour confrontée au séparatisme d'une de ses républiques autonomes, la Crimée, qui souhaite son rattachement à la Russie.

Les Russes — qui n'ont toujours pas digéré l'accession à l'indépendance de l'Ukraine — devraient en principe jubiler. Mais ils se retiennent, tout empêtrés qu'ils sont eux-mêmes dans leur conflit avec «leurs» indépendantistes tchétchènes. Cela conduit à une situation inusitée, où l'on voit le Kremlin, tout en éprouvant la plus grande bienveillance à l'égard de la Crimée — peuplée à plus de 67% de Russes — proclamer haut et fort que la crise en Crimée est une «affaire intérieure ukrainienne», dont il ne veut pas se mêler.

Jusqu'ici, l'Ukraine a choisi de ménager les indépendantistes criméens, ou en tout cas de ne pas s'aventurer sur la voie empruntée par la Russie pour mettre la Tchétchénie au pas. L'épreuve de force engagée entre Kiev, la capitale ukrainienne, et Simferopol, capitale de la Crimée, se limite encore au cadre juridique.

D'un trait de plume, Kiev a aboli la semaine dernière la constitution criméenne, adoptée en 1992, et supprimé le poste de président de la république auto-

nome. Simferopol a répliqué de manière originale. Les députés criméens, abattant leur jeu, brandissent la «menace d'un référendum» en Crimée.

Le principe d'une consultation référendaire est inscrit dans la constitution de la Crimée, mais fait l'objet d'un «moratoire», déclaré à la suite de pressions de Kiev. À cause de la composition démographique de la Crimée, la tenue d'un référendum sur l'indépendance de la république et son rattachement à la Russie tournerait probablement à l'avantage des indépendantistes. L'Ukraine ne l'ignore pas.

La petite république autonome de Crimée a connu un destin tortueux: partie intégrante de la Russie, elle a été «donnée» à l'Ukraine par Nikita Khrouchtchev en 1954. Mais auparavant, Joseph Staline l'avait vidée de sa population tatare.

Aujourd'hui, la Crimée voit s'affronter autour d'elle trois revendications dont chacune a une légitimité. Celle, juridique, de l'Ukraine. Celle, démographique, des Russes qui forment la majorité de sa population actuelle. Et celle, historique, des Tatars qui ont commencé à revenir s'établir en Crimée.

Quelle que soit l'issue de ce litige, il pèse sur les relations entre les deux grands pays de la région, issus de l'effondrement de l'Union soviétique. Deux grands pays, qui, faut-il le souligner, sont aussi deux puissances nucléaires.

LETTRES

Webster et le Québec

Le mercredi 8 mars 1995, le chroniqueur Norman Webster survolait la province en brandissant le spectre d'un «coup-de-la-Brink's-édition-1995»: les grandes entreprises — avec sous le bras leurs valises de liquidités — vont toutes prendre la poudre d'escampette advenant un OUI au prochain référendum.

À leur suite, forcément, leurs employés, qui seraient selon M. Webster tous des anglophones, vont mettre le cap sur un «ailleurs» — qu'il se garde bien de nommer, mais qui s'entend «Toronto».

Sur quels sondages, quelles données s'appuie M. Webster pour lancer de telles affirmations?

Un senti au plus profond de son âme anglophone?

Ne sait-il pas que ce sont les bonbons économiques (s'entend «avantages fiscaux») qui dictent les

mouvements de capitaux et qui provoquent l'exode des entreprises, et non pas les affranchissements souverainistes?

Ne sait-il pas que le paradis des entreprises n'est pas exclusivement torontois?

Comment peut-il affirmer que, si une entreprise déménage ses pénalités sur le front amazonien ou chinois, ses travailleurs vont l'y suivre?

Et en quoi la souveraineté du Québec paraît-elle à ce point intolérable pour que les anglophones sentent à l'unisson le besoin impérieux de fuir?

Est-ce à cause d'un étouffement linguistique appréhendé ou à cause de sombres perspectives économiques?

Dans ce dernier cas, d'où tire-t-il ses chiffres, ses études, ses analyses?

M. Webster nous annonce — ô bonheur! — qu'il nous fera l'honneur, lui, de rester parmi nous, qui allons tout droit vers la débandade économique, écartelés que nous

sommes de nous vouloir un pays «bien à nous».

M. Webster, donc, restera.

M. Webster, homme si attaché à la culture francophone québécoise que tout ce qu'il trouve, un jour, à en dire de bon, c'est qu'il est agréable d'aller sur Saint-Laurent bouffer un *smoked meat* et d'applaudir le Canadien au Forum; et que, finalement, les francophones, si on leur parle assez lentement, peuvent nous (anglophones) comprendre.

Devant *Le Devoir*, qui sort du garde-robe de vieux fantômes éculés, force est de remercier le ciel qu'il y ait encore des journalistes au «très canadien» *Globe and Mail* pour poser, sur la situation actuelle au Québec, un regard plus «réfléchi», plus «nuancé», plus «documenté», plus «journalistique» — au sens où le commande l'éthique de la profession.

Pauline Gélinas
Montréal
13 mars 1995

À PROPOS

...d'emploi chez les jeunes

La fluctuation de l'emploi continue chez les jeunes. Après avoir fortement chuté lors des deux premières années de la récession, l'emploi chez les jeunes a été l'objet de fortes fluctuations mensuelles.

La croissance de 31 000 emplois en janvier 1995, porte à 54 000 les gains au cours de l'année.

Cette hausse de l'emploi accompagnée d'une baisse de 0,6 point de pourcentage du taux d'activité a fait baisser leur taux de chômage de trois points de pourcentage à 14,8% depuis un an.

La population active, Statistique Canada, janvier 1995.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration FRANÇOIS THOUIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCE QUE DOIS

IDÉES

Une tradition centenaire: les grèves dans les chemins de fer canadiens

ROGER LEMOINE
Conseiller en relations industrielles

L'industrie canadienne du rail est en plein conflit ouvrier. Depuis le 5 mars 1995, à la suite de la rupture des négociations entre CP Rail et ses travailleurs d'entretien de la voie et des métiers d'atelier, la grève peut éclater à tout instant. En avril 1995, d'autres employés syndiqués, comme les mécaniciens de locomotives pourraient se joindre à eux, paralysant ainsi le transport de marchandises de cette entreprise nationale.

Pour comprendre cet affrontement entre les employeurs et son personnel syndiqué, il faut remonter aux origines de cette industrie. L'histoire nous montre que c'est devenu une tradition plus que centenaire...

Les relations industrielles dans cette industrie ferroviaire furent marquées par des nombreuses grèves tout au long de l'histoire du chemin de fer du Canada. La première fraternité des Cheminots date de 1863. À cette époque, le rail occupe une place privilégiée. Le grand capital a bâti ses premières assises dans l'industrie ferroviaire; les employeurs sont les plus importants au pays; les travailleurs s'organisent: les ouvriers d'atelier et les mécaniciens de locomotive se regroupent au sein de syndicats, en 1867, les chefs de train en 1868. Les luttes à la fin du XIX^{ème} siècle sont souvent violentes à cause des intransigences des patrons. Les premières revendications importantes des cheminots sont la réduction à neuf heures de la journée de travail.

La première véritable mobilisation

En avril 1872, le «Nine Hours Movement» déclenche la première véritable mobilisation de masse soutenue au Québec et dans l'ensemble canadien. Les grèves, les assemblées syndicales, les manifestations se succèdent. Devant cette lutte populaire, le premier ministre conservateur John A. MacDonal fait voter une loi qui soustrait l'action des syndicats au champ d'application du droit criminel «Common Law». Bien que les syndicats ne soient pas reconnus pour autant, la libre association des travailleurs et la grève ne sont plus des gestes criminels.

Entre 1874 et 1879, les employés des chemins de fer déclenchent d'autres grèves. Aux prises avec le «dumping» des produits américains et pour éviter de fortes baisses de salaires, les cheminots du Grand Tronc imitent leurs camarades des USA où la première grève contre le «Big Business» en 1877 fut connue comme une bataille quasi-insurrectionnelle et fut réprimée dans le sang par les milices d'Etat et l'armée fédérale américaine. Dans les années 1920, la semaine de travail compte environ 50 heures réparties sur six jours. Vers 1926, c'est la bataille

pour une semaine de cinq jours. En 1921, les cheminots représentent le secteur le plus syndiqué au Canada avec 26% des travailleurs membres d'un syndicat par rapport à l'ensemble des employés syndiqués du pays.

En août 1908, Montréal est à nouveau le théâtre de plusieurs affrontements entre les grévistes et les «briseurs de grève» protégés par la police aux portes des usines Angus du CP Rail, la plus puissante des entreprises du rail au Canada. Le débrayage vise, notamment, à faire reconnaître le Syndicat international des machinistes (AIM). Sur les piquets de grève, les ouvriers et leurs femmes en viennent aux coups avec les «scabs» venus de Grande-Bretagne et des États-Unis. En 1910, les employés du Grand Tronc réclament la parité salariale avec leurs confrères de CP Rail. Plusieurs grèves éclatent entre 1939 et 1945, sous l'action et le militantisme des machinistes de l'AIM. Les troubles fréquents amènent Ottawa à promulguer une première législation générale pour tous les secteurs de juridiction fédérale. Le décret CP 1003 est émis le 17 février 1944 en vertu des Règlements sur les relations ouvrières en temps de guerre. Il survient lui aussi après une agitation ouvrière intense et le Rapport d'une Commission royale d'enquête.

La plus grande grève

Le décret CP 1003 sera remplacé en 1948 par la Loi sur les relations industrielles et les enquêtes concernant les différends du travail. Cette législation deviendra, en 1972, la partie V du Code canadien du travail.

En août 1950, éclate la plus grande grève survenue jusqu' alors au Québec et au Canada dans l'histoire ouvrière de ce pays: plus de 130 000 cheminots non-itinérants des deux grandes entreprises nationales paralysent le transport ferroviaire. Au bout d'une semaine, le gouvernement libéral de Saint-Laurent crée un précédent: il «casse» la grève par une loi spéciale décrétant le retour au travail. Ce genre de loi deviendra, par la suite, une pratique courante.

Une décision arbitrale accordera, néanmoins, gain de cause aux travailleurs en leur reconnaissant la semaine de quarante heures; objet de leur principale revendication. Dans la législation incorporée dans le Code canadien du travail, le gouvernement fédéral fixe à huit heures par jour et à quarante heures par semaine la durée normale de travail. Nous sommes en 1965. Une autre loi spéciale met un terme à une grève en 1966. Les années 1970 voient les jours difficiles à cause du taux élevé de l'inflation et de la perte continue du pouvoir d'achats des travailleurs. En 1974, les cheminots feront une courte grève pour réclamer et obtenir des employeurs, une clause d'indexation de leur salaire au coût de la vie. Enfin, en 1987 et en 1988, les employés du rail débrayeront pour préserver leurs clauses de garantie d'emploi.

Jusqu'aux années 1980, les syndicats luttèrent pour la reconnaissance des associations ouvrières; pour la réduction de la



Grévistes devant la gare centrale, hier à Montréal: «La présente ronde de négociation constitue un point tournant dans l'histoire des relations industrielles du chemin de fer canadien.»

semaine de travail; pour de meilleurs bénéfices marginaux. Aujourd'hui, les travailleurs du rail luttent pour sauver leurs emplois. Dans ce contexte d'abandon des infrastructures et des fermetures d'usines, les syndicats ont développé une stratégie visant à protéger les emplois de leurs membres. À la sécurité d'emploi du début des années 1980, se sont ajoutées la garantie d'emploi en 1986 et l'entente d'Angus en 1992.

À la suite d'une demande de CP Rail, CN Rail et Via Rail en 1990, le Conseil canadien des relations de travail (CCRI) ordonnait un vote d'allégeance syndicale pour regrouper les employés de métier au sein d'une seule unité d'accréditation. Depuis avril 1994, ce sont les Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA) qui négocient pour les ouvriers d'atelier des trois entreprises nationales. Les principaux points en litige portent sur la garantie d'emploi et sur la polyvalence du personnel. En arrière-plan de cette lutte, n'oublions pas les impacts potentiels de la

vente du Canadien National et l'entrée du Mexique dans le traité de libre-échange nord-américain.

Les deux parties en présence s'entendent sur la nécessité d'une réorganisation dans cette industrie, mais les travailleurs réclament qu'elle tienne compte des aspects humains. Si l'histoire du rail au Canada est marquée d'une très longue tradition de conflits ouvriers, en cette fin de siècle, devra obligatoirement s'installer une ère de concertation et de partenariat entre les employeurs et les travailleurs de cette industrie ferroviaire. La survie des entreprises et des emplois passe par une véritable concertation axée sur l'ouverture et le respect. La présente ronde de négociation constitue un point tournant dans l'histoire des relations industrielles du chemin de fer canadien. Les deux parties en présence sauront-elles relever le pari de concilier leurs intérêts entre d'une part, une plus grande flexibilité pour les employeurs et, d'autre part, le maintien de l'emploi pour les employés?

Un syndiqué non souverainiste s'affiche et signe

BERNARD LAUZON
Ex-directeur de la caisse de retraite et du régime d'assurance du SPVM-CUM

Tous les syndiqués ne sont pas des souverainistes! Pourtant, plusieurs dirigeants syndicaux prétendant parler au nom de leurs membres se prononcent en faveur de la souveraineté.

En profitant de leur poste pour appuyer la démarche de propagande partisane orchestrée par le gouvernement péquiste avec ses commissions régionales et supporter un seul des deux camps en présence, les dirigeants syndicaux minent la crédibilité des syndicats auprès de leurs membres.

Le cas du Syndicat des professionnels de la Ville de Montréal et de la Communauté urbaine de Montréal en est un exemple flagrant. Lors d'une réunion du bureau de direction du syndicat le 30 janvier dernier, le président du syndicat, appuyé par l'exécutif, annonçait son intention de présenter un mémoire aux commissions régionales en faveur de la souveraineté. Les membres de l'exécutif ont par ailleurs clairement indiqué qu'ils n'avaient aucunement l'intention de présenter un mémoire contre l'avant-projet de loi si telle était l'opinion des membres. Bref, si les membres sont pour la souveraineté, on présente un mémoire, s'ils sont contre, on n'en présente pas!

Pour légitimer son geste, l'exécutif a mené un processus de consultation «bidon» auprès des membres du syndicat. Sur la feuille envoyée à ses membres, l'exécutif les informait qu'il désirait participer aux commissions régionales pour se prononcer en faveur de l'OUI et leur posait la question suivante: «Êtes-vous d'accord pour que le Syndicat des professionnels de la Ville de Montréal se prononce pour le OUI lors de commissions régionales sur l'avenir du Québec?»

La plupart des membres ont reçu la feuille d'information une semaine plus tard et ne disposaient que d'une journée pour réagir. Plusieurs n'ont même pas reçu l'information à temps pour exprimer leur opinion. Finalement, 59,9% des membres qui ont répondu à la consultation se sont dits d'accord pour que leur syndicat se prononce pour le OUI aux commissions régionales.

Selon les dirigeants du syndicat, ce processus antidémocratique leur permettrait d'affirmer que le mémoire déposé aux commissions régionales reflète l'opinion de l'ensemble de ses membres et leur donnerait le droit de les assimiler au camp du OUI au prochain référendum!

Je suis syndicaliste depuis plus de 25 ans. Je militai aussi depuis 25 ans à l'intérieur d'un parti politique reconnu. Toutefois, je n'ai jamais fait de politique à l'intérieur de mon syndicat et je n'ai jamais utilisé mes fonctions syndicales à des fins partisanes.

L'attitude de plusieurs dirigeants syndicaux québécois est scandaleuse! Ils portent atteinte à l'intégrité des syndicats en s'engageant sur les commissions régionales et en prenant des positions partisanes. Il est inacceptable que des dirigeants syndicaux utilisent les cotisations de leurs membres pour appuyer un seul camp dans le débat référendaire.

Si les syndicats tiennent à participer à la démarche référendaire, leur devoir devrait être de se placer au-dessus de tout soupçon en ce qui concerne le caractère démocratique de leur démarche et surtout de prendre tous les moyens pour faire connaître à tous leurs membres les arguments non seulement du camp du OUI mais aussi du camp du NON.

C'est pourquoi, en signe de protestation contre l'action illégitime du Syndicat des professionnels de la Ville de Montréal et de la Communauté urbaine de Montréal et parce que je ne peux accepter qu'on utilise le syndicalisme à des fins de propagande partisane, j'ai démissionné de mon poste de directeur de la caisse de retraite et du régime d'assurance du syndicat.

Réplique

À la défense des «téléromans destinés aux adolescents»

«Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose»

JEAN-PAUL LE BOURHIS
Scénariste, série ZAP

J'ai été surpris, choqué même, de lire dans la page «Idées» du *Devoir* du 28 mars dernier un texte signé de la main d'un certain Frédéric Tugault qui dit collaborer «à des publications pour la jeunesse» (à quel titre? J'aurais bien aimé le savoir), dans lequel texte cette dame s'attaquait «aux téléromans destinés aux adolescents et les mettant en scène», leur reprochant... quoi au juste? Tout. Leur reprochant tout.

La lettre aurait été publiée dans la section «Lettres» de votre quotidien que je n'aurais jamais pris la peine d'en relever les ô combien innombrables et assassins fautes, même si l'émission dont je suis l'auteur principal y était doublement stigmatisée puisqu'on avait eu l'idée géniale d'attirer l'attention du lecteur en illustrant l'article d'une photo montrant une mère outrée (Monique Sinotte) administrant une gifle à sa fille (Karine) dans la cour de l'école ZAP. Quel à-propos. Merci à vous.

Une chose doit être claire

En passant, j'aimerais qu'une chose soit claire. Je n'ai reçu le mandat de personne pour écrire la présente lettre. Elle n'engage que moi. Mais elle m'engage et totalement. À titre d'auteur et aussi à titre de père très fier de son rejeton, aujourd'hui âgé de vingt-deux ans.

Première accusation aussi fautive que mensongère: dans notre série, nous suggérerions à nos téléspectateurs de prendre pour modèles «des jeunes qui se sentent mal, se tiennent mal, s'expriment mal, dénigrent leurs parents, chahutent leurs profs».

Mais pour l'amour de Dieu, où mada-

me Tugault a-t-elle été pêcher que nous souhaitons voir les jeunes qui, bandes de petits chenapans, osent encore écouter les clips éducatifs de Musique-Plus et louer les films angéliques au club vidéo du coin, que nous souhaitons, dis-je, les voir imiter le comportement d'une Karine parfois mal embouchée, il est vrai (faute d'excuser, elle n'a pas été élevée par une madame Tugault) qui décroche ou d'un Antoine, souvent frondeur il est aussi vrai (il faut aussi excuser pour les mêmes raisons que l'autre) qui, un temps, est assailli par des idées suicidaires?...

C'est tellement gros, tellement vicieux comme attaque que j'en reste bouche-bée.

Viendrait-il à quiconque l'idée de reprocher à Sophocle d'avoir donné son héros tragique Œdipe comme exemple de fils «modèle» aux mères de son époque?

Il faudrait n'avoir rien compris à l'art dramatique... oui, oui, être d'une ignorance crasse pour en arriver à une telle conclusion... ce que madame semble tentée de faire!...

À mon avis, pour être porteur d'une analyse aussi courte, il faut avoir fréquenté l'univers dramatique depuis toujours avec le même zèle et la sensibilité pachydermique dont faisait preuve monsieur Jourdain de célèbre mémoire quand il s'adonnait à la prose.

Dans la même veine, est-ce que madame Tugault croit vraiment que nous voulons que tous les pères de famille s'identifient à l'inconsistant Ghislain Dessureault (le père d'Antoine) ou à Monique Sinotte (la mère de Karine) dans ses phases joviâlistes?...

Mais par quel miracle cette chère dame qui dit avoir à cœur le bonheur de notre jeunesse n'a-t-elle pas compris que c'est à la directrice de niveau, Michelle Viau, qui remue mer et monde dans la série pour tirer Karine d'affaire (elle lui parle, la guide, lui serre la vis

au besoin) et lui permettre même qu'elle aille à l'école (merci à toutes les Michelle Viau de la terre!!!) de réintégrer l'école, que nous voulons qu'elle s'identifie?

Tout comme à un autre modèle, le prof de français Henri Thériault, qui prend Karine sous son aile, geste que plus tard dans la série il répètera pour un Antoine Dessureault au bord du gouffre.

Henri et Michelle, entre autres, sont des personnages inquiets des jeunes, de leur avenir, impliqués dans leur milieu comme c'est pas permis, qui jamais n'accepteraient de jouer les Tartuffe baissant pudiquement les paupières devant l'impudique douleur de vivre que nous révélent les statistiques alarmantes sur le taux de décrochage scolaire au Québec.

Des voix pour parler aux jeunes

Aux jeunes tentés par le suicide, nous flirtant avec l'idée du décrochage, nous montrons qu'existent des voix pour leur parler (parents, grands-parents, directrices de niveau, profs, amis et connaissances), des oreilles pour les entendre, des coeurs pour les aimer.

Dans ZAP, on a parlé poésie, littérature, théâtre (on a même monté Cyrano de Bergerac), peinture, sculpture, sciences, histoire, géographie, écologie, maths, etc. et voilà qu'une dame Tugault qui, de toute évidence, n'a pas suivi la série, lâche un pet malodorant pour affirmer le contraire.

Parlant de nos jeunes, elle ose écrire sans égard à la vérité crue qui suinte de tous et chacun de nos épisodes: «Le niveau de leurs intérêts vole à ras de terre (sic)... l'appétit intellectuel et culturel montré en exemple se limite (sic) aux prétextes de grève, aux racontars en tous genres...»

Et de continuer: «Sur nos ondes, ce n'est pas demain la veille qu'un écolier se passionnera pour Voltaire... Parler

de Rimbaud, Nelligan, Cocteau, Dumas, Platon même, et lire ou citer des extraits de leurs œuvres par personnages interposés, ce que nous avons fait, c'est pas assez pour satisfaire l'appétit gargantuesque de madame!... À croire qu'elle zappait furieusement dès qu'on parlait culture. Quelle mauvaise foi, tout de même!

Drapée dans ce qu'il lui reste de vertu une fois que nous, pauvres écrivains inconscients, avons fini de rouler dans la boue tous les nobles idéaux, dont elle est la fière Cerbère, madame écrit: «Écœurés ou non, nous ne capitulerons pas... «Nous»? De qui parle-t-elle, au juste, madame Tugault?... Au nom de qui parle-t-elle? De quel mouvement qui ne s'avoue pas fait-elle donc partie?... Et d'ailleurs, qui demande à qui de capituler, de faire comme si ce qui nous déplaît n'existe pas? Ô mânes de Pangloss, éclairez-moi de vos scintillantes lumières!...

Et madame de conclure: «Des ados intéressants, des ados capables de vivre heureux, il en existe plus qu'on ne peut le croire.» Ce ne sont certes pas les personnages d'Isabelle Daigault, d'Élise Audet, de Philippe Parisi, de Sandra Riverain, de Justin Lamoureux, ou de José-Augustin qui diraient le contraire. Mais s'ouvrir les yeux à l'implacable évidence serait pour madame contempler ce sein qu'en Tartuffe accomplie, madame ne saurait voir.

Alors pour servir son propos, on leste le sac de jute dans lequel on a mis tous les petits «insolents» des ondes et on le jette à la rivière, paupières closes.

Le procédé est tout bonnement abject. Mais qu'importe à madame, n'est-ce pas? Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'Information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakabuski; Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précorat (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Ducloux et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'Information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette (liens), Paul des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Benoit Munger, Odile Tremblay; à l'Information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dutruc, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'Information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramière, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapleau (cartooniste); à l'Information sportive: Yves d'Avignon, Denise Babin, Marie-Claude Petit (commentaire), Marie-Hélène Alarie (secrétariat à la rédaction); La Documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ: Lucie Pinsonneault (directrice), Yves Williams (superviseur, Avis publics et annonces classées), Daniel Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Suzanne Miscevic, Jacques A. Nadeau, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Michèle Turcotte, Michèle Bouchard (secrétaires); L'ADMINISTRATION: Henry Riéd, c.m.a. (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lucas, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration); LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE: Christiane Benjamin (directrice), Johanne Briens (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne; LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES: Guy-Renaud Kirouac (directeur), Christian Guy (superviseur à la promotion des abonnements); LA PRODUCTION: Marie-France Turgeon (directrice de la production), Jean Lemay (directeur adjoint, production et informatique), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Caroline des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Michèle Malenfant, Christiane Vailliant, Christian Vien, Olivier Zaida; LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Marcel Couture (président), LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

«Ô mânes de Pangloss, éclairez-moi de vos scintillantes lumières!...»

ACTUALITÉS

DRAGON

Mgr Gaillot est venu s'installer dans une petite chambre du premier étage

SUIITE DE LA PAGE 1

dollars la nuit (sans la douche). Les soirs de «pêche» (chance), Houari a passé la nuit chez des copains. Le reste du temps, il s'est retrouvé dans des refuges. «Impossible de se loger à Paris, même avec un petit salaire», dit-il.

Il a bien essayé de louer un appartement en banlieue où les loyers sont moins chers. Les propriétaires refusent ceux qui ne peuvent présenter de fiches de paie. Quand ils n'exigent pas un dépôt qui peut facilement atteindre plus de 1000 dollars. A cela s'ajoutent des frais exorbitants si l'appartement a été trouvé par une agence.

«C'est un cercle vicieux», dit-il. Sans adresse fixe, pas de travail. «Les employeurs refusent de vous engager.» Impossible de toucher des allocations sociales et de s'inscrire à un centre d'emploi sans la sempiternelle facture d'électricité ou de téléphone qui sert de preuve de résidence. Voilà comment Houari s'est retrouvé à la rue.

Alors, avec ses copains de Droit au logement, un organisme qui organise des actions de commandos pour s'emparer d'immeubles vides, Houari a soigneusement préparé l'opération de la rue du Dragon. Le quartier ne pouvait pas mieux symboliser l'éviction des pauvres de la capitale. L'immeuble, inoccupé depuis trois ans, devait être transformé en appartements de luxe. Il appartient à une grande société immobilière française, la Cogedim, dont le président a été traduit en justice pour corruption. Lorsque, le 20 décembre dernier, Houari a investi le 7 rue du Dragon avec ses amis, l'abbé Pierre a aussitôt soutenu leur geste forçant le premier ministre Édouard Balladur à empêcher toute éviction. Depuis, pour soutenir les squatters, Mgr Jacques Gaillot est venu s'installer dans une petite chambre du premier étage.

Dans les jours qui ont suivi l'occupation, la Cogedim a fait saccager huit de ses immeubles pour éviter que des squatters ne s'en emparent. Les propriétaires parisiens préfèrent démolir ou murer leurs appartements plutôt que de voir les squatters s'y installer. C'est dire que le logement est devenu à Paris l'enjeu d'une véritable guérilla. Une guérilla qui est le fruit de la crise du logement quasi permanente qui fait rage dans la capitale française.

Après une flambée dans les années 80, le prix des immeubles parisiens s'est effondré en 1989. Plus de 1,5 millions de mètres carrés de bureaux sont aujourd'hui vacants. Les propriétaires, qui attendent la reprise du marché, préfèrent laisser leurs immeubles à l'abandon plutôt que de louer à perte. Le prix d'un mètre carré inoccupé est beaucoup plus élevé que celui d'un même mètre carré occupé. Entre autres, parce que les locataires français sont parmi les mieux protégés du monde.

Les hausses de loyer sont sévèrement réglementées et, contrairement au Québec, il est pratiquement impossible d'évincer un locataire, même si un propriétaire désire occuper son bien. Toute éviction est d'ailleurs interdite d'octobre à mai (à cause de l'hiver). Il n'est pas rare qu'un locataire en défaut de paiement reste dans ses meubles pendant plus d'un an. Résultat: les propriétaires se protègent en exigeant garanties sur garanties.

Même si la plupart font de petits boulots, les squatters de la rue du Dragon sont donc pour ainsi dire exclus du marché locatif. Ils viennent de tous les horizons. Beaucoup sont des immigrants d'Afrique du nord. Certains touchent le RMI (revenu minimum d'insertion, équivalent du Bien-être social), une allocation destinée aux chômeurs de longue durée. Une jeune fille a vécu six mois dans une cave avec ses enfants avant d'échouer dans cet immeuble.

Serge Victoria, un grand brun aux cheveux courts, a perdu son emploi de directeur de restaurant et s'est séparé de son épouse avant de revenir vivre à Paris. Dans sa petite chambre du sixième étage, il a abattu une cloison afin d'aménager une petite pièce pour ses filles de 8 et 12 ans qui lui rendent visite la fin de semaine.

De sa fenêtre, on voit le clocher de l'église Saint-Sulpice. Maintenant qu'il sait qu'il ne sera pas expulsé avant plusieurs mois, il va repeindre les murs.

Car les squatters ont tellement bien réussi que les tribunaux sont en train de reconnaître le droit de squatter en cas de nécessité. Il sera impossible de les expulser avant un an. D'ici là, la plupart espèrent être relogés dans une HLM. Depuis quelques semaines, le mouvement d'occupation s'est étendu à Marseille, Amiens, Bordeaux, etc.

A 17h, les enfants rentrent de l'école comme tous les enfants de Paris. Ils se tiraillent dans la cour intérieure où perce un rayon de soleil. Les petits ont été rapidement acceptés dans les écoles du quartier. Comme leurs parents d'ailleurs qui ont obtenu le soutien des riverains.

Plusieurs commerçants ont fait des dons pour aider leurs nouveaux voisins. On téléphone pour offrir des vêtements de bébé.

La styliste Adèle H, qui possède une chaîne de boutiques de vêtements, a même fourni l'argent nécessaire pour réparer la chaudière à gaz. Le facteur, qui fait la même tournée depuis 30 ans, a raconté aux squatters tous les secrets du quartier.

Au rez-de-chaussée, la petite école abandonnée est bourrée d'artistes heureux de trouver un endroit pour travailler. Quelques cours d'alphabétisation ont été mis sur pied. Dans l'exaltation des premiers jours, il a même été question de fonder une «université populaire», comme en mai 68.

Mais pendant que les intellectuels s'amuse à revivre les années 60, les familles, elles, préféreraient habiter ailleurs. Tout est trop cher dans ce quartier fait pour les touristes et l'intelligentsia. Le moindre café dans un bistrot coûte cinq dollars. Impossible de trouver des vêtements pour les enfants à prix abordable.

Dans l'entrée, une tête de dragon géante en papier a été fabriquée par des artistes aidés des enfants de l'immeuble. Un grand dragon qui ne lance ni venin, ni flamme. Un dragon qui demande simplement un toit.



PHOTO JACQUES NADEAU

Plusieurs dizaines d'employés du CP ont, en matinée, tenu une manifestation devant la gare Windsor pour protester contre l'imposition d'une loi de retour au travail. Ils blâment aussi l'attitude intransigeante de la partie patronale.

SURSIS

À Montréal et Toronto, plus de 70 000 usagers des trains de banlieue ont dû avoir recours au système D

SUIITE DE LA PAGE 1

chard, a défendu le geste de son parti en qualifiant le comportement d'Ottawa de «prématuré» et en lui reprochant d'agir précipitamment pour favoriser les demandes des employeurs.

«Le gouvernement va trop vite. Il devrait attendre un peu afin de donner la chance aux parties de s'asseoir et d'en venir à une entente. Les circonstances sont très spéciales, et peut-être que quelques heures de pourparlers pourraient déboucher sur un résultat positif», a déclaré M. Bouchard, qui verrait de plus d'un bon œil qu'une clause de médiation obligatoire soit incluse dans le projet de loi.

«Au Canada, on a le droit de faire la grève. C'est un droit fondamental. Et si nous l'avons, il faut le respecter quand on choisit de l'exercer. Imposer la fin d'une grève après seulement 12 heures n'a aucun sens», a-t-il ajouté.

Aux Communes, le chef du Bloc s'est réclame du récent rapport du commissaire-conciliateur Allan Hope qui, s'il prônait une législation d'exception en cas de grève ou lock-out, faisait aussi valoir que «les employeurs n'ont pas vraiment négocié et ont attendu une loi spéciale afin de n'avoir à faire aucune concession», selon les termes de M. Bouchard.

Malgré ce contretemps, Ottawa continue d'assurer qu'il ira de l'avant, bien qu'il espère toujours qu'un règlement négocié surviendra au cours des prochaines heures. Les répercussions économiques d'une paralysie de l'activité ferroviaire, a donné à entendre Mme Robillard, sont trop importantes pour qu'on s'en tienne au statu quo.

«Je suis déçue, à la fois d'être obligée de procéder par une loi spéciale et de ne pas avoir reçu le consentement de l'opposition», a dit la mi-

nistre lors d'une brève rencontre avec les journalistes. Elle n'a pas voulu préciser la teneur du projet de loi, mais a prévenu qu'il ferait grincer des dents les deux parties.

De son côté, le ministre des Transports Doug Young a souligné que «le gouvernement a pris une décision, et nous allons agir». Le refus du Bloc de collaborer «va simplement faire en sorte que ce sera un peu plus long».

M. Young avait aussi quelques flèches à l'intention des bloquistes qui, dit-il, «compréhendent la situation» mais «ont d'autres préoccupations que l'avenir de l'économie canadienne; ils veulent se séparer».

Larvé depuis plusieurs mois — toutes les tentatives de conciliation ont échoué —, le conflit a éclaté au grand jour au cours du week-end lorsque 7500 employés du CN et de Via Rail ont amorcé un débrayage. Samedi soir, le CN répliquait en plaçant en lock-out 10 000 autres de ses employés. Le 8 mars dernier, le CP avait mis en lock-out 7000 cheminots.

Les pourparlers achoppent notamment sur la sécurité d'emploi et le recours au secteur privé pour des contrats de sous-traitance. Près de 38 000 travailleurs sont sans contrat avec leur employeur depuis 15 mois.

Hier à Montréal, une rencontre de négociations a d'ailleurs eu lieu, mais aucun progrès n'en a transpiré. Plusieurs dizaines d'employés du CP avaient, en matinée, tenu une manifestation devant la gare Windsor pour protester contre l'imposition d'une loi de retour au travail. Ils blâment aussi l'attitude intransigeante de la partie patronale.

Dans l'ensemble, 22 000 des 27 000 travailleurs du CN sont en lock-out, en grève, ou ont été mis à pied vu l'absence de travail. Chez CP Rail, 7000 employés sont en lock-out, et 4000 individus sont touchés par la cessation des activités de Via Rail. Si

le CN et Via sont totalement paralysés, la direction du CP affirme en revanche que ses activités se poursuivent à 85 % grâce au personnel cadre.

L'interruption du transport ferroviaire a par ailleurs causé hier de nombreux désagréments, variables en importance. En Ontario, plus de 6000 employés du constructeur automobile Ford ont été temporairement mis à pied ou travaillent à mi-temps en raison d'une pénurie de pièces, et General Motors pourrait être forcé d'agir de la même façon. Les expéditions de grain ont cessé dans l'Ouest du pays, et près de la moitié des exportations de charbon sont retardées parce qu'elles ne peuvent rejoindre les ports, notamment celui de Vancouver.

A Montréal et Toronto, plus de 70 000 usagers des trains de banlieue ont dû avoir recours au système D pour se rendre au centre-ville. Les 15 000 passagers quotidiens de Via ont aussi été contraints de se rabattre sur l'autobus ou l'avion.

Pour sa part, le gouvernement maintient qu'il est hors de question d'envisager un retrait complet du droit de grève aux employés du rail, même si ses propos actuels laissent croire que l'industrie est trop névralgique pour souffrir un arrêt de travail. Le processus de négociation «est bon», a déclaré Mme Robillard. «Je ne dis pas qu'il ne peut pas être amélioré. Mais il est bon, [même si], dans des cas exceptionnels, nous arrivons dans un cul-de-sac comme c'est le cas présentement.»

Quant aux voyageurs et aux entreprises qui pâtissent de la grève, Lucien Bouchard estime qu'ils doivent prendre leur mal en patience. «Je crois qu'il faut accepter un inconvénient qui est très ennuyeux pour que le droit de grève puisse s'exercer et permettre la résolution pacifique et négociée du dossier pendant au moins quelques jours», a-t-il dit.

RECYCLER

Les marchés des matières recyclables sont à la hausse dans tous les secteurs

SUIITE DE LA PAGE 1

par une collecte sélective sur un total possible de 137 800. Ces matières recyclables filent présentement en grande partie au site d'enfouissement de Lachenaie. Jusqu'en 1996.

Au rythme où vont les choses, on pourrait penser que des villes pourront, dans un avenir pas très lointain, non pas payer pour que des entrepreneurs ramassent les matières recyclables de leurs citoyens, mais être payées pour les précieux matériaux dont elles assureraient le monopole aux entrepreneurs.

Cette prédiction des écologistes deviendra réalité sous peu à Montréal, une ville où l'administration Bourque a décidé de doubler la collecte sélective en 1995...

En effet, le président de Rebutis solides canadien, Daniel Emond, a confirmé hier au *Devoir* que l'application du contrat «à partage d'avantages» signé avec Montréal l'amènera d'ici quelques semaines ou quelques mois à donner plus d'argent à cette ville que celle-ci lui en verse pour assurer ce service aux foyers desservis. Cela permettra à Montréal de réduire d'autant les coûts du transport des «déchets» lors de la collecte à domicile, un coût totalement incompressible dans le cas de l'enfouissement.

«Les marchés des matières recyclables, a commenté M. Emond, sont à la hausse dans tous les secteurs. Mais la tendance est actuellement très forte et devrait ralentir prochainement. Cependant, de façon générale, on assiste à une consolidation du marché des recyclables partout, ce qui stimule la demande et devrait inciter, au Québec, les municipalités à investir davantage dans le recyclage si elles veulent en tirer un juste profit, comme Montréal.»

M. Emond, qui travaille dans ce secteur depuis 20 ans, dirige un centre de tri dans l'ancienne carrière Miron.

Actuellement, dit-il, le carton rapporte plus de 300 \$ la tonne et le papier journal, entre 100 \$ et 125 \$, selon les marchés. C'est trop élevé, à son avis, car, à ce prix, les papeteries pourraient à nouveau regarder vers les copeaux. Mais, s'il y a une baisse, on ne retournera pas pour autant au prix de 20 \$ la tonne, avec lesquels devaient survivre les premiers artisans du recyclage. C'est aussi son entreprise qui a expédié en Italie, l'automne dernier, un plein bateau de verre concassé fait de bouteilles de la SAQ. Un autre demi-chargeur n'attend plus que la fin de la grève, au port, dit-il en précisant qu'il a maintenant investi 3 millions \$ dans une machine capable de trier les éclats de verre selon leur qualité tout en concassant les bouteilles!

Les entrepreneurs québécois, ajoute M. Emond, se sont faits un nom sur les marchés internationaux et peuvent y écouler des quantités potentiellement beaucoup plus considérables que ce que leur fournissent les municipalités actuellement. Cela a permis au marché québécois du recyclage de se consolider et les solutions qui mènent sur l'élimination vont être, à son avis, de plus en plus déclassées.

A l'heure actuelle, ajoute M. Emond, WMI (Laval), Transvick (Longueuil) et Rebutis solides canadiens (Montréal), pourraient doubler facilement leur part de marché: la limite réelle, dit-il, c'est la volonté du monde municipal.

Mais les comportements craquent, si l'on peut dire, de ce côté.

La surprise a été telle à Laval, au moment de l'ouverture de l'appel d'offres, que les plus fins stratèges de la ville ont dû avouer avoir été dépassés par la réalité.

Laval pensait obtenir des prix semblables aux 19,40 \$ qu'elle paie pour la collecte sélective dans ces cinq quartiers actuellement desservis (Champfleury, Val-des-Arbres, Champenois, Duvernay et Laval-des-Rapides). Mais elle a découvert, à l'ouverture des soumissions, que Multi-Recyclage lui proposait un prix de 8,77 \$ par maison desservie (8,25 \$ net après retour de taxes provinciales). Waste Management International, qui vient d'ouvrir un centre de tri dans cette ville, a raté le coche de justesse avec 18 cents de plus pendant que Transvick déposait une proposition à 10,71 \$. La ville doit faire son choix définitif incessamment.

Selon Don Wedge, porte-parole de STOP, un groupe environnemental métropolitain impliqué dans ce dossier depuis 20 ans, plusieurs facteurs expliquent que villes et écologistes vont de surprise en surprise dans ce dossier depuis quelque temps.

La concurrence est plus forte, note-t-il, parmi les entrepreneurs spécialisés du milieu. La collecte sélective est devenue plus efficace avec le temps, ce qui augmente la valeur des matériaux et l'augmentation des volumes récoltés dans les municipalités rend le marché québécois plus attractif auprès des acheteurs. Les citoyens, mieux informés, participent aussi de plus en plus. Par ailleurs, M. Wedge constate que les exigences américaines pour des matériaux recyclables ont eu beaucoup d'influence au Québec, notamment sur le marché du papier recyclé. Enfin, il y a de plus en plus d'entreprises qui s'équipent pour produire avec des matériaux recyclables, ce qui augmente davantage l'attrait de ces produits.

«Il y a quelques années, conclut M. Wedge, les conseils municipaux nous brandissaient le coût accru de la collecte sélective pour décourager nos efforts en vue de l'implanter. Maintenant, les lois du marché leur disent clairement où il faut aller. Et rapidement.»

STATU QUO «Il appartiendra au gouvernement de prendre des risques»

SUIITE DE LA PAGE 1

férendaire, de toutes les informations nécessaires pour éclairer les citoyens sur les enjeux, mais aussi, sur le genre de société vers où le gouvernement veut amener les Québécois.

Le gouvernement devra expliquer «comment le Québec, une fois souverain, ferait les choses autrement». C'est le rôle des citoyens, la souveraineté n'est pas une fin en soi. C'est le moyen de se réaliser. C'est un moyen pour cette société d'évoluer. Les citoyens, dit M. L'Allier, s'attendent à ce que Québec fasse montre de «leadership». Au terme des consultations en cours depuis le 6 février, «il appartiendra au gouvernement de prendre ses risques», dit le maire.

Le référendum doit avoir lieu dans un délai rapproché mais sans précipitation. «L'horizon 1995 semble être acceptable à la plupart, dit-il. Si ça dépassait un peu, ce ne se-

rait pas grave. Prenez le temps voulu, mais ne vous accrochez pas les pieds.»

Le représentant de l'Action démocratique, André Fournier, a signé le rapport qui, dit-il, reflète bien ce qui a été entendu par la commission. Il a toutefois obtenu l'insertion dans le texte même du rapport, de quelques paragraphes qui expriment sa dissidence.

En outre, selon lui, cette commission a été «un party du Parti québécois». Il estime que le rapport ne fait écho qu'à l'opinion d'un peu plus de 40 % de la population, puisque ce sont majoritairement des souverainistes qui sont venus s'exprimer.

Il a fait ajouter à la fin du document un paragraphe qui invite le gouvernement à «tenir compte de l'opinion des personnes qui ont insisté sur la nécessité pour le Québec de sortir victorieux du référendum et d'éviter toute position de faiblesse, et qui réclament une question qui puisse

d'emblée rassembler le plus grand nombre de citoyens».

M. Fournier est appuyé en cela par le professeur Louis Balthazar, qui prône une question qui fera référence à une nouvelle union avec le Canada. Ce pourrait être la question proposée par l'ADQ, dit-il. Mais ce pourrait être aussi «la question que Robert Bourassa aurait pu poser en 1992 s'il avait été fidèle à sa stratégie».

Les opposants à la souveraineté ont développé lors de leur participation une argumentation autour de quatre thèmes: l'incapacité du Québec de réussir, l'utopie, l'incertitude et l'inutilité.

M. L'Allier a fait un parallèle entre cette argumentation et celle des opposants à la nationalisation de l'électricité en 1962. Certains disaient qu'on allait devoir s'éclairer à la chandelle, que les Québécois ne sauraient pas administrer des compagnies d'électricité. Imaginez, dit-il, de quoi on se serait privé si on les avait écoutés.

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559